

Rapport d'orientation budgétaire 2022



	A	B
1	74566152122	1456465456
2	234465546	844656564
3	45234465646	4656445646
4	433446545	546554544
5	1774454566	44646566998
6	456465456	446556899
7	646454554	112465313
8	646465738	446454546
9	54654655	11356344654
10	456454456	45677456678
11	846546564	3211234411
12	445646546	15212344622
13	55646564	234454546
14	446556899	446556899
15	112465313	112465313
16	446454546	446454546
17	11356344654	11356344654
18	45677456678	45677456678
19	3211234411	3211234411
20	15212344622	15212344622

Introduction

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il a pour objectif de proposer au Conseil municipal les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. C'est un point de rendez-vous, de débat collectif, transparent, à vocation constructive, autour des moyens consacrés à l'ambition politique de la municipalité. Pour une lisibilité accrue, ce rapport d'orientation budgétaire s'articule non seulement autour des orientations politiques et des grands équilibres financiers qui en découlent, mais également autour de focus sur des projets concrets réalisés au cours de l'année 2022.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires insiste sur les grands défis liés au changement climatique et à la nécessité de construire un avenir, pour notre ville, qui soit vivable pour toutes et tous.

L'année qui vient sera en effet une année charnière dans l'histoire de Grenoble avec le titre de Capitale verte de l'Europe. Il marquera et structurera l'action municipale non seulement en 2022 mais aussi tout au long de la décennie. Au service de la ville et du territoire avant tout, cet événement sera le catalyseur des transitions. Sa visibilité et les moyens qu'il mobilise permettront d'engager l'ensemble des acteurs du territoire dans nos défis communs. Les solutions locales auront un écho européen et international, cette année sera l'occasion de porter haut les valeurs de Grenoble. Son esprit pionnier, solidaire, sa tradition d'accueil et d'hospitalité rayonneront à l'échelle locale, nationale, européenne et internationale. Capitale verte renforcera également la dynamique et le partenariat territorial entre les collectivités, les acteurs parapublics, les entreprises et associations du bassin de vie réunis au sein du comité des partenaires. Grenoble, ses habitants, ses forces vives doivent sortir renforcés de cette année charnière, résolument tournés vers l'avenir et l'horizon 2030, soudés pour relever les défis climatiques et sociaux qui lui font face. C'est en ce sens qu'ont été définis les 12 thèmes et les 54 défis qui rythmeront l'année 2022, avec comme fil rouge la justice sociale et le défi climatique. Ce projet, piloté par la Ville et Grenoble-Alpes Métropole, est mené en partenariat avec le Département de l'Isère et bénéficie du soutien de l'Etat ainsi que de la Commission européenne. Un contrat triennal a été conclu à cet effet sur le financement de l'événement, auquel la Ville contribue à hauteur de 1,8M€ sur les 9M€ de budget prévisionnel.

Sans renoncer donc aux défis des années à venir, le ROB intègre aussi les contraintes du présent. La Ville espère que les contraintes liées à la crise sanitaire s'allégeront pour que la vie normale puisse reprendre ses droits même s'il convient de rester très vigilants. Pour préparer le budget 2022, la Ville se veut être optimiste avec des perspectives de recettes proches des années d'avant crise même si certaines dépenses liées à la COVID-19 seront toujours présentes cette année (fonds de soutien aux associations, dépenses concernant l'achat de masques, produits d'entretien et prestations de nettoyage renforcées...).

Sur le plan financier, les impacts directs de la crise sanitaire, devraient être plus limités en 2022, après les années 2020 et 2021 qui ont mis le budget municipal à contribution et fragilisé les équilibres financiers de la ville. Amplifiée par la crise sanitaire, la crise sociale ne va cependant pas s'atténuer, accentuée par la flambée du prix des énergies qui mettra en difficulté de nombreux ménages. La Ville et son CCAS agiront pour garantir les sécurités du quotidien pour celles et ceux qui sont précarisés, fragilisés et isolés. Le lien social sera une priorité, afin que chacun-e se sente pleinement faire partie de la vie de la cité. C'est pourquoi il faudra renforcer les capacités du service public communal pour protéger au mieux l'ensemble des ménages notamment en renforçant les capacités d'action du CCAS.

En 2022, la ville poursuivra également sa transformation pour préparer au mieux 2030. De la lutte contre les îlots de chaleur à la promotion des mobilités actives, en passant par la construction de logements sociaux respectueux de l'environnement, le projet ANRU de rénovation des quartiers populaires ou encore l'action sur l'alimentation saine et locale, Grenoble renforcera les convergences entre solidarité et défi climatique.

L'accent est aussi porté sur le patrimoine municipal avec la rénovation ou la construction de plusieurs équipements publics municipaux majeurs, pour accueillir les grenoblois-es dans les meilleures conditions. Les équipements publics culturels, sportifs, intergénérationnels seront plus accueillants, mieux intégrés dans le tissu urbain et également rendus plus performants d'un point de vue environnemental. Le plan école se poursuit avec entre autres le lancement de l'école Flaubert, en matériaux biosourcés, au cœur de ce quartier central de Grenoble. Non loin de là, l'EHPAD André Léo verra ses travaux se poursuivre et s'achever pour accueillir les futur-es résident-es dans les meilleures conditions. Le nouvel équipement jeunesse de la Villeneuve sera aussi l'un des projets clés de cette année, situé au cœur de la dynamique impulsée par les projets ANRU et GrandAlpe.

L'accélération du plan gymnases et terrains de sports permettra aux sportives et sportifs d'évoluer au sein d'équipements rénovés et mieux adaptés à leurs pratiques. Les besoins de culture, de sport, de loisirs ou de vivre ensemble apparaissent avec d'autant plus de clarté dans les moments de trouble. A travers ses orientations budgétaires, la Ville de Grenoble renouvellera en 2022 son soutien aux acteur-rices qui font sa richesse et permettent à toutes et tous de découvrir, de choisir et de s'émanciper.

En termes d'éléments financiers, plusieurs tendances ou éléments se dégagent pour 2022 :

- Des dotations de l'Etat et de la Métropole qui n'évoluent pas, cette stagnation étant en réalité une régression dans le contexte de la hausse des charges et de la forte inflation,
- La prise en compte des dépenses et des recettes liées à Capitale verte,
- Des dépenses de personnel qui demeurent maîtrisées malgré les réglementations nationales et une nécessité de maintenir un bon niveau de service aux usagers,
- Un soutien marqué au CCAS avec une hausse de la subvention de 8% soit 1,5M€ supplémentaires établissant cette dernière à près de 21M€,
- Une hausse des recettes des impôts et taxes liée notamment à la revalorisation des bases fiscales du fait de l'inflation et à la dynamique des droits de mutation à titre onéreux,
- Une hausse des produits des services permettant de retrouver principalement le niveau de recettes d'avant la crise sanitaire,
- La recherche de financements pour tenter de soulager la crise sociale sans réduire les actions en termes de transition écologique,

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'optimisation des recettes permettront de retrouver une épargne nette positive.

La Ville s'associe toutefois aux regrets des élus locaux devant l'absence d'aide financière directe apportée aux collectivités face à la crise sanitaire. Elle espère une action pour faire face à l'envolée du prix des carburants qui pourrait venir mettre à mal les équilibres financiers des années à venir.

Table des matières

1. Contexte général.....	6
Le contexte national.....	7
Conséquences pour les collectivités locales.....	8
Une stabilité relative des concours financiers de l'Etat.....	8
Les conséquences des réformes fiscales.....	10
Vers la prise en compte de nouvelles dispositions au cours du débat parlementaire	11
Les conséquences pour Grenoble	11
2. Orientations par politiques publiques.....	14
2022, une année qui garde le cap des transitions pour construire une ville solidaire, émancipatrice et résiliente	15
Bâtir une ville solidaire	15
Construire une Ville Emancipatrice	25
Construire une Ville Résiliente	42
Ressources.....	54
3. Equilibres financiers et investissements	62
Recettes de fonctionnement.....	64
Impôts et taxes	64
Dotations et participations	65
Autres recettes.....	66
Dépenses de fonctionnement	66
Charges à caractère général.....	66
Dépenses de personnel	66
Subventions	67
Planification des investissements	67
4. Annexes	70
ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2022	71
Budget Annexe Selfs	71
Budget Annexe Cuisine Centrale	71
Budget Annexe Activités Economiques.....	72
Budget Annexe Locaux Culturels	72
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires	72
Régie Lumière	73
ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (<i>Année 2020</i>).....	74
Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent	74
(effectifs présents au 31/12/2020).....	74
Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent.....	74
(effectifs présents au 31/12/2020).....	74
Répartition des effectifs gérés au 31/12/2020	75
Durée du travail (Année 2020)	75
Répartition des temps de travail (Année 2020).....	75

Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2020).....	76
Rémunérations	77
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2022	78
Contexte financier et stratégie d'endettement.....	78
Profil des emprunts futurs.....	78
Annuité de la dette	78
Encours de dette et capacité de désendettement.....	79
Structure de la dette.....	79
Encours de dette consolidé.....	80
ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement	81
ANNEXE 5 : Etat des indemnités versées aux élu-es (art. L 5211-11-12-1 du CGCT).....	82

1. Contexte général

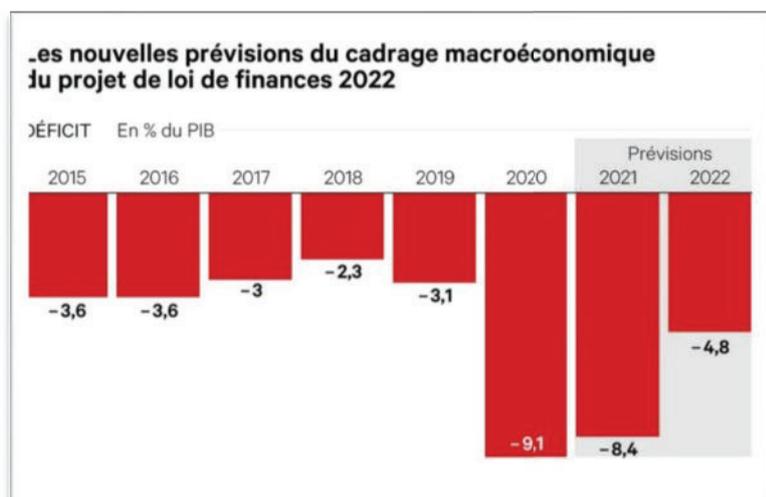
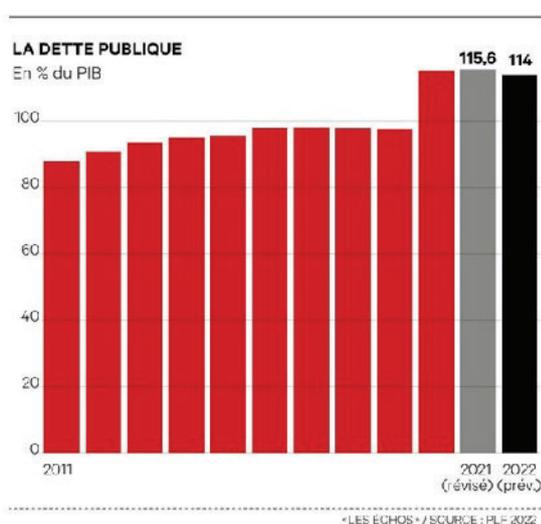


Le contexte national

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 a été présenté le 22 septembre dernier en conseil des ministres. La loi de finances sera adoptée d'ici la fin de l'année au terme de la navette parlementaire.

Elle repose sur les postulats macroéconomiques suivants pour 2022 :

- Une croissance du PIB de 4% après le fort rebond en 2021 de 6% qui fait suite à la chute historique de 8% en 2020
- Une inflation de 1,5% contre 1,4% en 2021 (0,7% lors du PLF 2021)
- Un déficit public de 4,8% du PIB contre 8,4% en 2021
- Une dette publique de 114% contre 115,6% en 2021 (122,4% du PIB lors du PLF 2021)
- Des dépenses publiques représentant 55,6% du PIB contre 59,9% en 2021



« Après un budget 2020 de l'urgence, un budget 2021 de l'urgence et de la relance, nous faisons le choix d'un projet de loi de finances 2022 de relance et d'investissement ». C'est dans ces termes que Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, a présenté le projet de loi de finances 2022.

Après deux années marquées par la crise sanitaire liée au Covid-19 et le financement de diverses mesures d'urgence, l'exécutif souhaite dans ce dernier budget du quinquennat mettre un terme au « quoi qu'il en coûte » pour amorcer une période de « normalisation budgétaire » selon Olivier Dussopt, ministre des comptes publics.

Cependant, si les mesures d'urgence liées à la crise s'estomperont l'an prochain, ce projet de loi de finances fait la part belle à des hausses de dépenses plus pérennes de l'ordre de 11 Mds d'euros, en faveur notamment des ministères régaliens, de l'Education nationale ou encore de la Transition écologique. L'exécutif bénéficie d'une amélioration de la conjoncture économique, marqué par des dépenses de soutien plus faibles aux entreprises dans le cadre du fonds d'urgence et des recettes fiscales en hausse, mais les déséquilibres resteront de fait importants : un déficit public très élevé à hauteur de 143Mds d'euros, soit le double du niveau de 2018, et une dette Covid estimée à 165 Mds pour l'Etat et 65 Mds pour la sécurité sociale dont seulement 1,9Mds seront prévus en 2022 pour la rembourser en y affectant une partie des recettes.

Par ailleurs, l'absence de certaines dépenses liées notamment au plan d'investissement « France 2030 » qui a été présenté tout récemment par le Président de la République et au revenu d'engagement pour les jeunes qui seront introduites ultérieurement par amendement lors du débat parlementaire, ont conduit au refus du Haut conseil des finances publiques de se prononcer sur le réalisme de la trajectoire de déficit pour l'année 2022, estimant qu'il ne pouvait pas donner un avis « pleinement éclairé » sur ce projet de budget. Les sages de cette instance indépendante placée auprès de la Cour des comptes n'ont donc pas épargné ce dernier budget du quinquennat, à l'instar des critiques émises en 2016 à l'encontre du dernier budget du quinquennat de François Hollande.

Ce projet de budget 2022 ne comprend aucune réforme d'envergure pour les collectivités territoriales à l'inverse des deux précédents qui avait vu tour à tour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 et la réduction de la moitié de la valeur locative des locaux industriels en 2021, « les projets de loi de finances de dernière année présidentielle étant peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités » selon Franck Claeys, directeur Economie et finances locale de France urbaine. Il conviendra donc d'attendre la prochaine loi de programmation des finances publiques fin 2022 pour savoir si les collectivités territoriales seront associées au redressement des comptes publics.

Conséquences pour les collectivités locales

Une stabilité relative des concours financiers de l'Etat

Le projet de loi de finances 2022 prévoit une hausse des concours financiers de l'Etat de 617M€ par rapport à la loi de finances 2022 pour atteindre 52,7M€. Mais cette dernière est essentiellement liée à la hausse du prélèvement sur recette (+ 352M€) au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels qui a été instauré l'an dernier afin que cette baisse des impôts de production, mesure phare du plan de relance, soit compensée « à l'euro près » selon la promesse du gouvernement. Ceci fait dire à André Laignel, Président du Comité des finances locales (CFL) que la progression des concours financiers de l'Etat n'est due qu'à « des jeux d'écriture qui obscurcissent le paysage mais qui ne font pas un sou de plus ».

Comme les années précédentes, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont revalorisées mais cette fois à hauteur de 95M€ chacune contre 90M€ les trois dernières années, et ce alors même que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2022 est identique à l'an passé (26,8 Mds à périmètre constant dont 18,3 Mds pour le bloc communal et 8,5 Mds pour les Départements). La DGF se composant à la fois de la dotation forfaitaire et de la DSU/DSR en fonction des territoires, la hausse de la DSU et de la DSR se traduira donc par une baisse de la dotation forfaitaire des communes. La péréquation est par conséquent à nouveau financée intégralement par les budgets locaux puisque le budget national n'est pas mis à contribution.

Le montant des dotations entrant dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée est de 50M€ comme l'an passé. Le bloc communal est encore préservé, tout comme cette année les Départements, puisque seules les Régions sont mises à contribution avec l'intégration de la part régionale de Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la Dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE dite dotation carrée) les concernant à hauteur de 25M€ chacune. Pour justifier

ce choix, l'Etat aurait mis en avant le fait qu'elles seront les principales bénéficiaires de la hausse de la TVA dont elles bénéficient en remplacement de leur DGF depuis 2018. Cette ponction sur les seules Régions a été dénoncée par ces dernières, arguant du fait que le remplacement de la DGF par une fraction de TVA visait justement à soutenir les politiques régionales en matière de développement économique et d'emploi. Comme évoqué précédemment, le dynamisme du prélèvement sur recette concernant la baisse de 50% des valeurs locatives n'a pas été intégré dans les variables d'ajustement afin de respecter l'engagement gouvernemental. La minoration des dotations de 50M€ conduit à faire directement financer cette fois par le budget de l'Etat le doublement de 10 à 20M€ de la dotation diversité bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire ainsi que la majoration à hauteur de 18,5M€ de la dotation catastrophes naturelles et le fonds d'urgence de 150M€ au profit des collectivités territoriales sinistrées par la tempête Alex. Et ce contrairement à ce qui avait été fait dans la loi de finances 2019 puisque l'aide de 50M€ octroyée à Saint Martin avait été financée de fait par les collectivités territoriales au travers de l'intégration d'un certain nombre de dotations dans l'enveloppe normée.

Parmi les prélèvements sur recettes figure la reconduction de la clause de sauvegarde pour les collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes domaniales et fiscales du fait de la crise sanitaire. Cette dernière est prévue à 100M€ en 2022 contre 510M€ en 2021. Rappelons que ce dispositif a seulement profité en 2020 à 3618 communes, 47 EPCI et 44 syndicats mixtes principalement de transports ou situés en zone de montagne pour un montant de 177 M€ de dotation définitive, très loin donc de l'annonce en mai 2020 d'un dispositif de soutien de grande ampleur aux collectivités territoriales qui devait concerner entre 12 000 et 13 000 collectivités du bloc communal pour un coût total pour l'Etat estimé à 750M€. Alors que la crise sanitaire a davantage touché les grandes collectivités, notamment du fait des charges de centralité, ce dispositif a surtout concerné des petites communes de moins de 500 habitants. Pour mémoire, le coût de la crise pour les collectivités en 2020 a été estimé à 4 Mds d'euros par Jean-René Cazeneuve, président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale. En 2021, les collectivités territoriales ne pourront pas davantage bénéficier du soutien de l'Etat puisque les conditions d'éligibilité à la compensation des pertes de recettes tarifaires prévues l'article 26 de la loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 sont tellement drastiques que très peu d'entre elles pourront en bénéficier (recul de 6,5% de l'épargne brute entre 2019 et 2020 et perte de recettes tarifaires supérieure à 2,5% des réelles de fonctionnement supérieure par rapport à 2019).

Les dotations destinées à l'investissement local sont maintenues au niveau de 2020, à hauteur de 150M€ pour la dotation politique de la Ville (DPV) et de 1 Md pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Seule la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) connaît un abondement exceptionnel de 337M€ pour le financement de projets s'inscrivant dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec un montant de 907M€ d'euros (570M€ les années passées)¹. Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) retrouvera son niveau de 2020 avec un montant de 6 Mds, soit une baisse de 546M€ par rapport en 2021.

Pour autant, cette stabilité affichée des dotations, par ailleurs toute relative, dans un contexte de hausse des charges dont certaines sont imposées par l'Etat comme la revalorisation des grilles statutaires des catégories C et de forte inflation, s'apparente à une régression des capacités d'intervention des collectivités.

¹ 350M€ ont été annoncés mais les autorisations d'engagement relatives aux transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales dans le PLF 2022 ne font état que de 907M€, ce qui signifierait que l'abondement ne serait que de 337M€ puisque la DSIL était de 570M€ l'an passé.

Depuis 2020, près de 80% des foyers fiscaux ne s'acquittent plus de leur taxe d'habitation. L'acte 1 de la suppression de la taxe d'habitation, fruit d'un engagement de campagne du Président de la République, avait été prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette suppression s'était étalée en 3 ans entre 2018 et 2020 sous la forme d'un dégrèvement. Ce dernier était neutre d'un point de vue financier pour les collectivités puisque l'Etat se substituait au contribuable.

L'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à l'horizon 2023 pour les 20% de ménages restants a été prévu dans la loi de finances 2020. Après un abattement de 33% l'an passé, les ménages concernés verront leur taxe d'habitation s'alléger de 66% en 2022 pour être totalement supprimée en 2023. Le dégrèvement mis en place en 2018 s'est donc transformé en une exonération.

Cette réforme fiscale, couplée à la réduction de moitié des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux industriels, conduisent à un nouveau panier de ressources des collectivités locales et donc à un ajustement des indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation pour neutraliser les conséquences induites et retranscrire le niveau de ressources des collectivités. L'article 47 du projet de loi de finances poursuit à cet effet la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations engagée dans la loi de finances 2021. A ce titre, il reprend les conclusions des travaux du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles recettes dans la définition du potentiel financier telles que les droits de mutation à titre onéreux selon la moyenne des droits dernières années, la taxe sur les pylônes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Si la mise en œuvre de cette nouvelle définition sera lissée sur plusieurs années avec une correction progressive de ce nouveau potentiel jusqu'en 2027 (un décret en Conseil d'Etat viendra en préciser les modalités) et une neutralisation intégrale en 2022, l'intégration de nouvelles recettes pourra conduire in fine à une majoration du potentiel financier et donc à un ajustement à la baisse des dotations. On peut s'interroger sur l'intégration de la TLPE et de la majoration de THRS, toutes deux facultatives et qui relèvent de choix politiques. La TLPE vise en effet à réguler la publicité dans l'espace urbain et il apparaît discutable de pénaliser financièrement des communes qui ont fait le choix de s'engager dans cette voie. De même, la majoration de THRS est un des derniers leviers fiscaux permettant de lutter contre la sous-occupation de logements en incitant les propriétaires à remettre ces biens sur le marché locatif.

En outre, le gouvernement propose une refonte de la notion d'effort fiscal. Cet indicateur a pour objectif de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la commune et est obtenu en divisant le produit réel perçu sur le territoire par la commune et l'EPCI (fiscalité ménages et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) par le produit potentiel en appliquant aux bases fiscales les taux moyens de la strate. Elle repose sur le principe qu'une part plus importante de la péréquation doit être dirigée vers des communes fragiles mobilisant déjà fortement leurs bases fiscales. Un effort fiscal élevé est donc un facteur majorant des attributions.

Jusqu'ici, cet indicateur mesurait la pression fiscale supportée par les ménages pour l'ensemble du bloc communal (commune et EPCI). Le projet de loi de finances propose de recentrer l'indicateur uniquement sur la fiscalité communale en faisant disparaître tous les produits intercommunaux. L'objectif poursuivi par l'indicateur serait désormais de comparer les impôts effectivement levés par une commune aux impôts qu'elle pourrait lever si elle appliquait les taux moyens d'imposition. Ceci pourra avoir des conséquences sur le positionnement des communes les unes aux autres.

Le projet de loi de finances 2022 devrait être enrichi au cours de l'examen parlementaire par des amendements relatifs à deux sujets.

D'une part, la prise en compte des rôles supplémentaires de taxe d'habitation émis après le 31 décembre 2020 dans la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, les difficultés rencontrées par les services fiscaux lors de la crise sanitaire en 2020 n'ont pas permis de prendre en compte l'intégralité des rôles supplémentaires reçus par les communes avant la fin de l'année 2020. Or, ce sont ces bases fiscales qui ont servi de référence pour calculer la compensation. Il conviendrait donc de modifier la rédaction de l'article 16 de la loi de finances 2020 pour que ces rôles supplémentaires puissent être pleinement intégrés dans le calcul de la compensation. Un amendement gouvernemental a été déposé en ce sens en proposant d'intégrer dans la base de compensation les rôles supplémentaires² émis jusqu'au 15 novembre 2021 au titre de 2020. Il a été accepté par les députés lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale.

D'autre part, l'intégration des conclusions de la commission pour la relance durable de la construction de logements, présidée par François Rebsamen, suite aux annonces faite par le Premier Ministre Jean Castex devant le congrès de l'Union sociale pour l'habitat le 28 septembre dernier. Ce rapport fait en effet des propositions conséquentes pour les collectivités, reposant sur le constat selon son auteur que depuis la suppression de la taxe d'habitation, « les élus locaux n'ont plus d'intérêt à construire du logement social, faute de retombées fiscales ».

Afin d'y remédier, Jean Castex a annoncé donner suite à la proposition prévoyant la compensation intégrale par l'Etat des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties applicables au logement social. Ceci concernera les logements agréés à partir de 2021 et jusqu'à mi-2026. La durée de cette compensation sera de 10 ans et devrait être réservé aux zones tendues.

En outre, l'actuelle exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les logements intermédiaires serait remplacée par un crédit d'impôt à la charge de l'Etat, permettant ainsi aux collectivités de récupérer le bénéfice de la taxe.

Par ailleurs, des contrats de relance du logement devraient voir le jour en remplacement de l'aide aux maires densificateurs prévue à hauteur de 175M€ dans le plan de relance.

Reste à savoir si la proposition qui consistait à autoriser de nouveau les communes à supprimer 100% de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les constructions neuves contre 60% aujourd'hui suite à la réforme de la taxe d'habitation trouvera une issue favorable dans le débat parlementaire qui vient de débiter.

Les conséquences pour Grenoble

La Ville de Grenoble avait stabilisé sa situation financière par des efforts collectifs effectués dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux engagé dans la seconde partie du mandat précédent. Celui lui avait permis de faire face à la baisse inédite des dotations de l'Etat. La crise sanitaire a refragilisé cet équilibre.

La Ville s'est en effet pleinement engagée dans la lutte contre le Covid-19, que ce soit en soutenant les plus fragiles pour limiter les impacts sociaux de cette crise sanitaire sans précédent, en veillant au tissu associatif et économique grenoblois et en protégeant sa population et ses agent-es en leur

² Pour mémoire, les rôles supplémentaires correspondent à des recouvrements des services fiscaux lorsque ces derniers constatent des erreurs ou des oublis

apportant les mesures de protection les plus adaptées. Dans le même temps, la Ville supportait d'importantes pertes de recettes tarifaires, du fait de la fermeture des équipements et des mesures volontaristes en soutien à la population, et fiscales liées aux difficultés de mise à jour des bases rencontrées par les services fiscaux, et ce sans bénéficier de compensations de l'Etat pour y faire face (rappelons que la seule contribution de l'Etat fut de 90 000 euros correspondant au remboursement partiel des masques achetés pour la population).

C'est ainsi que le coût de la crise sanitaire a représenté près de 5M€ d'euros pour la Ville de Grenoble en 2020, générant un recul de l'épargne brute de près de 30% entre 2019 et 2020.

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 avec des effets tant sur les dépenses (abondement du fonds de soutien au monde associatif et culturel, achats de masques, produits d'entretien dans les écoles et les services publics, surveillance des marchés, prestations de nettoyage, fonctionnement du centre de vaccination) que sur les recettes (prise en compte de la fermeture des équipements culturels et sportifs, exonération de loyers, exonération des terrasses, remboursement des droits d'inscription au conservatoire...). A ce jour, l'impact de la crise sanitaire en 2021 est estimée à 1,7M€.

Si l'année 2022 devrait être synonyme d'un retour à la normale, elle impliquera une maîtrise des dépenses afin de retrouver progressivement des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les engagements pris envers les Grenoblois-es en juin 2020.

La Ville pourra également compter sur la poursuite d'une recherche active de financements. Elle est en effet pleinement engagée dans les dispositifs du plan de relance national à travers une organisation de ses services en mode projet même si l'activation de ces leviers reste complexe au vu de la pluralité des dispositifs (appels à projet, émargement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local), de la diversité des acteurs, et d'une enveloppe financière insuffisante pour satisfaire l'ensemble des projets déposés par les collectivités. C'est ainsi que la Ville a obtenu à ce jour 3,1M€ de recettes se décomposant de la façon suivante :

- 1,63M€ de recettes sur le volet écologie essentiellement sur la rénovation énergétique de ses bâtiments et de la transition agricole (0,8M€ sur le volet bâtimentaire comprenant notamment les écoles, des bâtiments culturels et les gymnases, 0,15M€ pour la piscine Clos d'Or, 0,4M€ pour la ferme urbaine coopérative à Grand Alpe, 50K€ pour l'achat d'équipement et étude pour la végétalisation des menus). 1,5M€ complémentaires ont été sollicités en matière de biodiversité dans le cadre du fonds friche et de l'aide à la densification durable. Par ailleurs, la Ville bénéficiera d'une subvention de l'Agence National du Sport (ANS) sur l'enveloppe équipement sportif de niveau local à hauteur de 0,23M€ pour les travaux en cours au gymnase de La Rampe.
- 0,39M€ de recettes sur le volet compétitivité dont 0,36M€ concernant les appels à projets en matière de transformation numérique et 30K€ par le centre national du livre sur l'enveloppe acquisition de livres. 0,2M€ ont été sollicités dans le cadre des guichets territoriaux. La Ville n'a pas été retenue sur le volet culture concernant le patrimoine bâti puisque la totalité de l'enveloppe avait été allouée avant la parution de l'appel à projet. Or, c'est dans ce domaine, à travers les projets Tour Perret et Bastille notamment, que les enjeux financiers sont particulièrement élevés. Toutefois, des négociations sont en cours pour le financement des projets Bastille, Tour Perret et Berges au titre du Contrat de Plan Etat Région (volet régional thématique culture ou volet territorial départemental/métropolitain).
- 1,1M€ sur le volet cohésion essentiellement à travers la DSIL bonifiée (place Victor Hugo, murs de soutènement de la Bastille)

En outre, bien que la Ville n'ait pas été retenue dans le cadre du plan de relance pour le numérique dans les écoles, elle bénéficiera malgré tout d'une aide similaire de 0,5M€ au titre du programme Territoire Numérique Educatif.

Si cette aide de l'Etat est une main tendue bienvenue envers les collectivités, précisons que les dépenses totales pour les projets subventionnés précités sont de 10M€, ce qui conduit à un reste à charge demeurant significatif pour les collectivités. Au global, la Ville a déposé à ce jour des dossiers représentant plus de 25M€ de dépenses pour une part subventionnable maximale de 6M€ dont seuls 3M€ ont été obtenus à ce jour comme énoncé précédemment.

Le FCTVA, autre source de recettes d'investissement de la Ville, sera automatisé en 2022 sur la base des dépenses effectuées en 2021.

2. Orientations par politiques publiques

2022, une année qui garde le cap des transitions pour construire une ville solidaire, émancipatrice et résiliente

Bâtir une ville solidaire

RESTER EN ALERTE DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL PREOCCUPANT

Le taux de pauvreté (à 60% du revenu médian) a progressé depuis la crise de 2007 pour atteindre aujourd'hui 14,8% et 9,3 millions de personnes en 2019. D'après l'INSEE, le nombre de Français-es sous le seuil de pauvreté en 2021 est estimé à près de 12 millions, soit 18,46% de la population française.

Ce sont plus de six millions de personnes en prenant en compte les conjoints et les enfants qui vivent avec les minima sociaux.

Selon les associations caritatives, la crise sanitaire aurait fait basculer dans la pauvreté un million de Français-e-s. L'un des signes les plus frappants de cette crise est l'explosion de l'aide alimentaire : le nombre de bénéficiaires est estimé à plus de 8 millions de personnes à l'automne 2020, alors qu'il se situait autour de 5,5 millions en 2019, un chiffre déjà alarmant et en progression depuis 2008 où on comptait moins de 3 millions de bénéficiaires. Autre signal fort : le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire (150 000 nouveaux bénéficiaires), pour atteindre 2,1 millions en octobre 2020, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à octobre 2019.

Le territoire grenoblois n'échappe pas à cette réalité. Le taux de pauvreté à Grenoble atteint les 19%, soit près de 27 000 personnes (60% du revenu médian). Et plus particulièrement dans les quartiers politiques de la ville en premier lieu où le taux de pauvreté observé dans ces quartiers prioritaires y est 2 à 2,5 fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire communal. Il s'échelonne en effet de 40,5 % à Alma-Très Cloîtres à 48 % à Mistral Lys Rouge. Certes le taux de chômage sur la Métropole est bien plus faible qu'ailleurs (7%) mais les emplois proposés ne permettent pas de répondre à l'urgence des 11 000 personnes au RSA, qui ont des niveaux de diplômes Bac ou inférieurs au Bac.

Les familles monoparentales, qui cumulent des dépenses plus importantes et des ressources mathématiquement moins nombreuses du fait de la présence d'un seul adulte, sont ainsi particulièrement touchées par la pauvreté : 31% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté à Grenoble, c'est-à-dire avec moins de 1 040 euros pour un parent seul avec un jeune enfant. Avec un seuil de pauvreté à 50%, il est constaté qu'une famille monoparentale sur cinq vit avec moins de 865 € par mois pour un adulte et un enfant.

Les jeunes ont particulièrement souffert de la crise. Près de 30 % des jeunes adultes vivent sous le seuil de pauvreté, et avec un niveau de revenu inférieur à la moyenne puisque le seuil observé pour cette tranche d'âge est de 889€ mensuels pour une personne seule. Le taux de pauvreté au seuil de 40 % du revenu médian est particulièrement élevé chez les moins de 30 ans en comparaison avec les autres tranches d'âge : 12 % de cette population vit avec moins de 600 euros par mois, En 2021 sur les 11 00 aides d'urgences attribués (FAJ), 980 portaient sur de l'aide alimentaire.

AMORTIR LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Les confinements et les mesures sanitaires ont certes permis de limiter la propagation de de la Covid-19 mais ont également eu des effets ravageurs et durables sur nombre de nos concitoyennes, renforçant l'isolement des un-es, contribuant à la vulnérabilité des autres, portant atteinte à la santé mentale ou précarisant de nouvelles franges de la population. La Ville de Grenoble et son CCAS, mobilisés dès les premiers jours de la pandémie, ont su adapter leurs dispositifs d'action pour répondre au mieux aux attentes – parfois inédites – qui se sont soudainement exprimées. Cette capacité d'adaptation est désormais cultivée au quotidien afin de rassembler toutes nos forces humaines au service d'un objectif commun : la solidarité. Aide alimentaire, distribution de masques, soutien aux campagnes de vaccination, dispositif d'alerte et de veille téléphonique, lutte contre toutes les formes de précarité, vigilance accrue à l'égard des personnes les plus vulnérables parmi lesquelles nos aîné-es : autant de mesures mises en place depuis 2020, prolongées en 2021 et amenées à être reconduites et amplifiées en 2022.

La Ville de Grenoble et son CCAS s'engagent ainsi durablement au profit des plus fragiles, renforçant sensiblement leurs politiques de solidarité et de lutte contre l'isolement, dont témoigne un volontarisme budgétaire particulièrement remarquable dans le champ de l'action sociale pour les années à venir. En augmentant sa subvention annuelle au CCAS de près de 8%, la Ville affiche ainsi clairement ses choix pour faire de Grenoble une ville où les efforts de chacun permettent à tous de vivre dans de dignes conditions.

Au-delà des aides et dispositifs de solidarité ainsi mis en place, la Ville entend garantir toutes les sécurités en actionnant tous les leviers à sa disposition : sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, mais aussi mise à l'abri inconditionnelle des personnes à la rue, accessibilité aux services publics et accès aux droits comme moyen de lutter contre les inégalités. Innover, expérimenter, consolider les mesures qui ont prouvé leur efficacité guident notre politique sociale en direction de toutes celles et tous ceux qui souffrent de l'exclusion, de la précarisation et du rejet.

PROTEGER LES GRENOBLOIS ET LES GRENOBLOISES

Tout ce qui préoccupe les Grenoblois.es préoccupe la Ville. Ni déni, ni caricature, la Ville cherche la juste mesure pour agir avec efficacité. Présence humaine (police municipale, médiateurs, éducateurs), respect de la réglementation, partenariats et coordination entre acteurs : voici le triptyque sur lequel elle s'appuie.

Pierre angulaire de la présence humaine, la police municipale, au milieu des habitants, attentive aux besoins de chacun-e et au partage de l'espace public, est l'objet de toute l'attention.

La politique de tranquillité publique à l'échelle de la Ville poursuit sa démarche en s'appuyant sur les 3 piliers que sont prévention, sécurisation et solidarité avec une approche équilibrée entre ces 3 axes et dans une démarche de collaboration et de coordination avec l'ensemble des acteurs intervenant dans ces différents champs. Les enjeux en matière de tranquillité publique appellent des réponses concertées et coordonnées entre les acteurs en particulier en matière de prévention au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans la conduite de projets dans le champ de la prévention et de la sécurité.

La formation, la sensibilisation et la coordination entre acteurs permettent de poursuivre les démarches de lutte contre les incivilités du quotidien, celle contre l'insécurité et les violences commises dans l'espace public, celle contre toutes les discriminations sexistes et sexuelles, ou encore

la lutte contre les violences routières. Ces actions se couplent à une approche équilibrée entre une présence humaine essentielle et des projets actionnant des aménagements ou des moyens technologiques. Certains lieux ou périodes de la journée, de la nuit ou de l'année nécessitent une présence humaine et à l'inverse d'autres lieux ou événements où les incivilités sont permanentes doivent disposer d'aménagements ou de dispositifs pérennes. Fort d'un diagnostic exhaustif, un programme d'actions sera élaboré pour améliorer la tranquillité des habitants.

Les démarches de prévention situationnelle s'appuient sur différents outils et actions comme la résidentialisation, l'éclairage public, les contrôles d'accès ou la vidéosurveillance, alliés à une co-production à partager avec les autorités de l'Etat au sens large, les bailleurs, les promoteurs et tous les acteurs de la ville. Les habitudes de travail initiées dans ce domaine trouveront alors un écho particulier dans le champ de la répression où la collaboration doit être renforcée. La phase de diagnostic exigé dans le cadre de la réactualisation de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité intérieure doit permettre de mieux appréhender les enjeux locaux et de conforter les missions de la police municipale au service de l'amélioration du cadre de vie de la population. Cette convention réactualisée prévue initialement en 2021 sera présentée en conseil municipal au cours du 1er semestre 2022.

Enfin, après deux années particulièrement difficiles dans le cadre de la crise sanitaire, la vie en ville reprend son activité avec des nouveaux modes de consommation, des pratiques nouvelles sportives et culturelles, un environnement encore incertain, des habitudes et des mésusages nouveaux. Le plan municipal de la vie nocturne sera adopté sur la base d'un diagnostic riche et divers en s'appuyant sur les préconisations et la réflexion collective des groupes de travail dans le cadre des assises de la nuit. Repenser la vie nocturne, c'est trouver un équilibre entre pratiques et comportements festifs d'une part, droit au repos et au calme dans l'espace public d'autre part. A une période où les enjeux sociaux doivent être couplés aux enjeux environnementaux, la vie nocturne doit être construite, régulée à la lecture de la période diurne de la ville, en complémentarité.

PRIVILEGIER UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET PARTENARIALE

Les politiques solidarités pour réussir les transitions sociales et environnementales doivent s'inscrire dans une approche globale. Cette approche globale se doit de prendre en compte l'action de tous les acteurs-rices concerné-es, au premier rang desquel-les les habitantes eux-mêmes.

Ainsi, les plans d'actions tournés à la fois vers la prévention et la réparation concernent toutes les politiques publiques municipales et s'inscrivent en complémentarité des actions menées par les partenaires. Le CCAS se positionnera comme une ressource et un animateur de réseaux avec les directions de la Ville en appui des associations.

Aussi les Directions de la Ville et du CCAS prendront en compte pour ce qui concerne leur champ d'activité les solidarités dans la construction des politiques publiques. L'accent sera mis sur un travail transversal qui devra permettre une approche globale des solidarités dans les politiques publiques municipales.

La Ville et le CCAS ont construit depuis plusieurs années des partenariats avec les grandes institutions publiques intervenant dans le champ des solidarités. Pour développer ces actions, la Ville et le CCAS auront à créer et à développer ces partenariats pour trouver et améliorer les réponses aux Grenoblois-ses.

Parmi ces institutions, les relations seront privilégiées avec la Métropole (contrat de Ville, ANRU...), la Caisse d'Allocations Familiales, les Caisses de retraite, le Département, l'Agence Régionale de Santé, l'Etat pour à la fois renouveler nos modes de contractualisation et développer de nouvelles actions.

Les associations sont un des acteurs incontournables dans le champ des solidarités. La Ville et le CCAS resteront engagés, à leurs côtés, pour participer, soutenir et co-construire des modes d'intervention au plus près des habitants-es les plus fragiles.

Enfin les habitantes et les habitants eux-mêmes seront associé-es à tous les niveaux pour élaborer avec les Directions Ville et CCAS les réponses, les actions, mais également l'évaluation des politiques publiques qui sont développées. Les outils de mobilisation et de participation déjà existants constituent un véritable levier et seront adaptés, si besoin, pour encore faire entendre et prendre en compte les besoins et adapter les réponses en matière de solidarités pour les Grenoblois-es.

Marqueurs 2022

Personnes âgées

- Ouverture de l'EHPAD André Léo (EHPAD Flaubert), écrivaine féministe
- Poursuite des actions dans le cadre du Label Ville Amie Des Aînées
- Participer à garantir une pluralité d'offres et de réponses permettant de fluidifier les parcours

Petite Enfance

- Réaliser un projet éducatif petite enfance qui intègre les transitions dans une approche globale et collective, en lien avec le projet Educatif de la Ville

Handicap

- Adoption d'un plan d'action Handicap
- 14^{ème} Edition du mois de l'accessibilité

Accès aux Droits/ Précarités

- Fluidifier et sécuriser les parcours rue-logement
- Augmentation des places Lits d'Accueil Médicalisés et développement des Lits Halte Soins Santé hors les murs
- Développement de la coordination des aides alimentaires et création d'une maison du don en partenariat avec les associations.

Tranquillité

- Adoption du plan municipal de la vie nocturne

Action territoriale

- Adoption d'un projet de territoire pour chaque secteur de la ville
- Refonte des projets sociaux des Maisons des Habitants
- Mise en œuvre de plans d'action quartiers populaires dans les projets de territoire
- Amplification des actions de Lutte contre la précarité énergétique

Budget global : 13,8 M€ + 0,52M€ en mobilier et numérique



Cet Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), dont l'ouverture est prévue pour septembre 2022, accueillera 84 lits dont certains en unité psycho-gériatrique destinée plus précisément aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives. L'EHPAD André Léo proposera un cadre de vie de qualité aux résident-es, qui vivront dans un bâtiment à haute performance énergétique, au cœur d'un quartier en pleine mutation. Ce nouvel

établissement permettra de répondre au besoin d'accueil de personnes âgées dépendantes.

Des espaces adaptés aux besoins des résident-es, de leurs proches et des professionnel-les

Cet EHPAD est un bâtiment conçu par des acteurs expérimentés dans la construction d'établissements pour personnes âgées. Les différents espaces privatifs des résident-es, les espaces communs, les espaces techniques, administratifs et ceux réservés au personnel ont été agencés de manière à favoriser le bien-être des résident-es tout en améliorant le quotidien des agent-es : grandes terrasses adaptées, couloirs très larges pour une meilleure circulation, grandes surfaces vitrées dans chaque chambre, espace collectif très lumineux avec une quadruple peau pour protéger de la chaleur, etc.



Le bâtiment permettra d'allier esthétique, dignité des résidents-es, lieu de vie sociale et lieu d'intimité, confort au travail pour les professionnels, transition énergétique et environnementale, qui se plie aux exigences de sécurité et d'hygiène.

Les résidents, acteurs de leur lieu de vie bénéficieront d'un cadre de vie de qualité et un projet d'animation riche. Nos équipes terrain, appuyées par le-la directeur-riche de la résidence, sera dans une perpétuelle recherche de nouvelles animations pour embellir le quotidien des résidents.

Le projet prévoit :

- **Au niveau du rez-de-chaussée** : l'accueil, l'administration, une salle à manger polyvalente ouverte sur le jardin, les vestiaires du personnel, le pôle logistique réunissant cuisine et lingerie ainsi que les réserves et locaux de maintenance ; locaux dédiés à l'animation et aux familles ;
- **Au niveau 1** : unité Alzheimer (UPG) avec pour chaque aile une grande terrasse adaptée ;
- **Au niveau 2** : une unité « polyvalente » de 28 chambres et le pôle soin ;
- **Au niveau 3** : une unité « polyvalente » de 28 chambres ;

L'accès à l'établissement est réalisé de plain-pied depuis la rue Eugène Sue

La place des familles

À l'instar de leur participation au conseil de la vie sociale, l'implication des familles dans le quotidien de l'EHPAD présentera de nombreux avantages. Elle favorisera d'une part des relations de confiance avec les professionnels. Elle permettra d'autre part à la famille de s'intégrer pleinement dans la vie de l'établissement.

Efficacité énergétique et environnementale des bâtiments :



Bâtiment avec structure mixte bois / béton : la structure porteuse du bâtiment est principalement en béton. Les façades non structurales sont des murs en ossatures bois. Le projet s'inscrit dans le cahier des charges environnementales de la ZAC Flaubert et répond à la RT 2012-30 %.

Le projet de l'EHPAD André Léo s'inscrit dans un plan d'ensemble concernant l'offre de places d'hébergement en direction des personnes âgées gérées par le CCAS.

Des espaces verts généreux

L'établissement fera la part belle aux espaces verts avec un parc de taille généreuse et deux terrasses privatives pour les résident-es en UPG (Unité Psycho-Gériatrique).

Un nouvel EHPAD, dans un quartier en plein renouveau

L'EHPAD est situé au cœur du nouvel éco-quartier Flaubert, un territoire en pleine mutation : création du Parc Flaubert ; futur groupe scolaire de 4000 m², alternant bois et végétal ; projets immobiliers éco-responsables ambitieux permettant l'implantation de nouvelles familles, et la dynamisation des activités commerciales et lieux de vie sociale existants dans ce quartier populaire. L'ouverture sur la ville de cet EHPAD s'inscrit pleinement dans le projet du quartier Flaubert.

Calendrier :

- Septembre 2022 : ouverture de 84 lits

Maîtrise d'œuvre :

- ACTIS

FOCUS- Soutien aux dynamiques de sortie de pauvreté, lutte contre la précarité alimentaire

Au caractère multidimensionnel de la lutte contre la précarité alimentaire s'ajoute la diversité des situations et des besoins des personnes. Et pourtant la réponse apportée repose aujourd'hui massivement sur un seul levier : l'aide alimentaire. Or, bien que nécessaire et efficace pour assurer à un maximum de personnes l'accès à des produits alimentaires de base, le système actuel n'apporte qu'une réponse palliative à la précarité alimentaire, pas toujours adaptée aux besoins des personnes.

Dans ce contexte, la question de l'accès à une alimentation de qualité reste trop peu prise en compte et principalement abordée sous un angle quantitatif ou purement nutritionnel. Face à cette fracture entre celles et ceux qui ont la possibilité de bien se nourrir et celles et ceux qui ne l'ont pas et qui se nourrissent principalement des surplus alimentaires, quelles qu'en soient l'origine et la composition, de nombreuses initiatives s'inscrivant dans des dynamiques territoriales de coopération tracent la voie.

Pour une alimentation mieux adaptée

Le CCAS co-pilote avec le Collectif des Associations de Bénévoles, un groupe de travail sur l'adaptation de l'aide alimentaire aux besoins et attentes des publics en situation de précarité en matière de types et quantités de produits et modalités de distribution des denrées. Limitation de l'attente lors des distributions, choix des produits, possibilités de cuisiner et développement de l'accès aux produits frais, bio et locaux font partie des sujets prioritaires partagés par les acteurs et personnes concernées.

Maison du don

Depuis plusieurs années, le CCAS et la Ville de Grenoble jouent un rôle majeur, aux côtés de ses partenaires, pour organiser des collectes de produits divers, tenant compte des besoins des personnes, (collectes de surplus alimentaires, la Grande collecte, collecte de protections périodiques, collectes de produits d'hygiène etc) en fonction des périodes de l'année. Les produits collectés sont redistribués au sein des services et établissements ainsi qu'aux partenaires associatifs. Ce type d'action a été conforté et accentué depuis un an et demi dans le contexte de crise sanitaire mais également au vu des difficultés économiques et sociales.



Sous l'impulsion de plusieurs associations grenobloises en lien avec le CCAS de Grenoble, la Petite Pause a vu le jour en fin d'année 2020, dans le contexte de crise sanitaire et de démarrage de la période hivernale.

Les associations (Le Fournil, Accueil SDF, Femmes SDF, Point d'Eau et Secours Catholique) se sont engagées à ouvrir ce

lieu de convivialité. La Petite Pause a ainsi fonctionné de début janvier à début mai 2021. L'ensemble des acteurs partenaires, institutionnels et associatifs, partagent l'avis d'une réussite du dispositif comme en témoigne le nombre important de passages, chaque week-end quelle que

soit la météo : 1187 passages en tout sur 17 week-ends et donc confirmation de la réponse au besoin.

Cette structure a par ailleurs bénéficié pendant toute la période hivernale de nombreux dons. Or, ces propositions de dons de particuliers ou d'entreprises perdurent sans qu'il soit toujours possible de les accepter car les volumes sont trop importants et entraînent des difficultés de stockage.

C'est pour répondre, entre autre, à cette problématique, qu'une Maison du don verra le jour sur le territoire grenoblois, permettant de développer et structurer les capacités de dons et de réemploi, associant les partenaires associatifs et les publics concernés, quels que soient leur typologie, situation ou statut. Les particuliers et professionnels pourront y déposer leurs dons.

Lutte contre le gaspillage alimentaire / service de restauration municipale



Depuis la crise sanitaire, face aux besoins croissant des associations et aux surplus plus ou moins réguliers du service de la restauration municipale, des dons réguliers à quelques associations ont été mis en place. Des dons ont également été faits régulièrement aux associations étudiantes.

Ce travail conjoint avec ce service permettra d'associer de plus nombreuses associations, en adaptant, suivant leurs besoins, ces dons. Des conventions de partenariats seront établies.

Les paniers solidaires

Grâce aux circuits courts entre les producteurs et les consommateurs, les prix sont équitables (pour l'agriculteur, l'intermédiaire et l'acheteur) et bon marché (par rapport à la qualité et la quantité des fruits et légumes). Mais ils demeurent assez élevés pour les foyers avec de très faibles ressources.

Face à ce constat, des « paniers solidaires », sont distribués dans les Maisons des habitants. Ces paniers sont plus accessibles aux personnes précaires car les habitants bénéficient d'un panier à un prix différentiel selon leur quotient familial.

Une inscription à Episol est nécessaire pour en bénéficier et il est proposé quatre niveaux de tarifs selon les ressources.

www.solidarités-grenoble.fr



Ce site destiné à donner une information claire aux personnes en grande précarité et aux personnes en position de les accueillir est un outil reconnu qui est repris par plusieurs grandes villes (Lille, Communauté de communes du Grésivaudan, Chambéry, Tourcoing, Montreuil, Troyes...). Il est né du travail collectif avec des associations grenobloises. Lors du premier confinement, le CCAS a pris l'initiative de diffuser un tableau récapitulant les lieux d'aide alimentaires ouverts, mis à jour parfois quotidiennement. Cette initiative a été largement plébiscitée et a de l'avis de tous, contribué à aider efficacement l'orientation des personnes vers les lieux de distributions pendant cette période instable.

Face à ce succès, les informations continuent à être éditées sur le site et distribuées aux associations. Par ailleurs, plusieurs publications ont vu le jour : flyer « Où manger le soir » ; « où trouver de l'aide été », etc. Elles sont éditées en coordination avec les associations distributrices.

La crise sanitaire et sociale a montré, et montre encore, combien l'émancipation permet de prendre du recul et de s'adapter, de résister face aux difficultés. L'émancipation, c'est ce qui permet de vivre ensemble, de renforcer les indispensables liens sociaux, c'est ce qui permet de construire des communs.

La Ville de Grenoble œuvre à l'émancipation des habitant.es de tous les âges de la vie, par un ensemble cohérent de politiques publiques. En 2022, l'ensemble de ces actions aura pour toile de fond l'année Capitale Verte. L'Education et la Jeunesse seront au cœur des réflexions, avec l'élaboration d'un nouveau projet éducatif, attentif à tous les jeunes Grenoblois .es. La politique culturelle continuera le travail mené pour améliorer l'accès aux œuvres et la pratique artistique et culturelle de toutes et tous, avec notamment l'élaboration de projets d'établissements et le retour des grands événements. L'éducation physique et sportive est indispensable pour la santé physique et mentale : cette année verra le lancement d'un plan gymnases et stades, afin de maintenir des équipements de qualité. Grenoble accompagnera un nombre important de projets concernant l'International, la politique Montagne, ou encore patrimoniale.

CULTURE ET PATRIMOINE

Après 18 mois marqués par la crise sanitaire, qui a profondément bouleversé le monde de la culture, 2022 devrait permettre de relancer des projets et démarches transversales, et d'accueillir de nouveau des événements d'ampleur.

Le fonds de soutien dédiés aux acteurs culturels a permis d'accompagner 33 associations pour un montant total de 129 787€ sur les années 2020 et 2021, il sera poursuivi en 2022.

Le Théâtre municipal de Grenoble (TMG) s'est fortement mobilisé pour maintenir les résidences et accueil d'artistes, les actions de médiation quand cela était possible, pour accompagner les compagnies et reporter la programmation. La Ville a accompagné le tissu local au travers d'Eclats de culture lors des mois de janvier puis de juillet-août 2021. Enfin, la mise en place d'une scène cet été à l'anneau de vitesse, a permis à plusieurs événements et acteurs culturels de se tenir en créant une dynamique commune.

La Ville poursuit l'accompagnement des acteurs culturels : des conventions pluriannuelles sont régulièrement adoptées ou renouvelées pour s'engager durablement auprès des acteurs. **En 2022, la Ville repensera ses dispositifs d'accompagnement, en concertation** avec eux, par l'association à la réflexion du comité d'avis et des concertations dédiées.

Une nouvelle direction du Magasin permettra à ce lieu de retrouver un élan et sa place essentielle de centre d'art contemporain. Le projet de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à la Belle électrique aboutira dans le courant de l'année.

L'amélioration de la situation sanitaire devrait aussi permettre de revivre des événements culturels et animations en pleine jauge, permettant des moments festifs, de croisement des publics, d'échanges, comme le Printemps du livre, la Fête des tuiles, le Cabaret frappé.

La Ville défend la présence de l'art dans la Ville et la création de moments et lieux de rencontres entre l'art, les artistes et les habitant.es. Elle est attachée également à son patrimoine, son entretien et sa valorisation. L'Hôtel de Ville de Grenoble a comme spécificité d'avoir intégré la réalisation d'œuvres artistiques dès sa conception. Suite à l'incendie de la salle du Conseil municipal, la Municipalité a souhaité renouveler cette approche : elle a donc engagé une démarche afin de **retenir un artiste pour créer une œuvre d'art pour la salle du Conseil municipal**. Ce ou cette artiste, choisi d'ici la fin de l'année, dialoguera à la fois avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la rénovation et les habitant.es.

Les équipements municipaux culturels seront mobilisés cette année autour de projets structurants et d'une programmation faisant notamment écho à Capitale verte.

Au Musée, une refonte muséographique des salles Egypte sera inaugurée. C'est un projet porté fortement pour valoriser ces collections, dans la continuité de l'exposition Egypte qui a connu un grand succès. L'exposition du second semestre « De la nature » invite 4 artistes de réputation internationales, de 4 pays différents, dont la nature constitue l'un des sujets principaux de la démarche artistique.

Le Museum travaille à l'élaboration de son projet scientifique et culturel qui aboutira en 2022. Il prévoit une exposition en extérieur sur la justice climatique, puis à partir de l'automne une exposition sur la crise de la biodiversité. Des animations régulières se déploieront tout au long de l'année en mobilisant différents partenariats (Gentiana, LPO, les amis du Muséum, Terre vivante...).

Le Théâtre Municipal de Grenoble poursuit le déploiement de son projet : artistes associés, partenariats avec des structures sociales et socioculturelles, programmation scolaire, programmation famille... En 2022, des aménagements de l'accueil permettront de proposer un hall plus accueillant.

Le plan lecture poursuit sa mise en œuvre. L'année 2022 permettra de finaliser le projet scientifique et culturel. La BNR2 (bibliothèque de numérique de référence) verra sa dernière année de déploiement : installation de la RFID (système d'identification par radio fréquence) dans les bibliothèques (Teisseire, malherbe, Eaux Claires), ou encore changement de logiciel de gestion des bibliothèques.

Concernant les bâtiments, une amélioration de l'accueil de la bibliothèque Centre-ville et des études pour améliorer l'aménagement des bibliothèques Saint Bruno et Eaux Claires seront conduites.

Le Conservatoire à rayonnement régional a connu une belle rentrée scolaire, sans baisse d'effectif, bien au contraire. Il adoptera son nouveau projet d'établissement dès 2022 pour amplifier son action.

PATRIMOINE

La Ville de Grenoble mettra en place en 2022 une politique du patrimoine plus transversale afin de mieux préserver et valoriser son héritage parfois méconnu ou mal entretenu. La formulation de cette politique impliquera les acteurs publics et associatifs du territoire, dans l'objectif de faire ressortir des projets patrimoniaux innovants, y compris pour l'occupation et les usages.

MEMOIRE

L'année 2022 sera marquée par les 60 ans du cessez-le-feu avec l'Algérie. Une programmation d'actions mémorielles et culturelles sera développée tout au long de l'année afin de promouvoir les liens entre nos deux pays et de continuer le travail de mémoire nécessaire.

Suite au décès d'Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération, la Ville de Grenoble, aux côtés des autres Communes Compagnon de la Libération, s'engagera dans les réflexions sur l'évolution de l'Ordre de la Libération en s'attachant à sa pérennisation et au rôle des Communes Compagnon.

La Ville continue son travail sur la dénomination des lieux et des rues, afin de faire connaître l'histoire de Grenoble et notamment ses figures féminines (l'EHPAD André Léo dans la ZAC Flaubert, le futur nom de l'école Flaubert, le square Barbara...).

SPORTS

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives, quelle qu'elle soit, pour tous et toutes, au quotidien, partout et à tout moment de la vie, c'est participer à l'amélioration de la santé physique et mentale de chacun et chacune. Le sport est aussi un vecteur fort de la mixité sociale. C'est pourquoi en 2022, la Ville poursuivra ses efforts pour offrir au plus grand nombre les moyens de se mettre en mouvement dans de bonnes conditions, que ce soit à l'école ou dans un club, en intérieur ou en plein air, pour le bien être ou la compétition, en pratique organisée ou en autonomie.

La rénovation des équipements sportifs et leur maintenance

A ce titre, la ville s'engagera à poursuivre la rénovation notamment thermique de ses équipements sportifs couverts (centres sportifs, gymnases et piscines) ainsi que la maintenance et l'entretien de ces équipements (toitures, sols, équipements techniques, renouvellement de matériel, ...) comme le détaille le focus dédié aux page 35 et 36.

Le développement des pratiques physiques et sportives de plein air

Pour répondre aux besoins des pratiques physiques et sportives de plein air, encadrées ou autonomes, la Ville porte un **programme de rénovation des terrains** (cf.focus dédié).

Le soutien aux clubs sportifs amateurs et professionnels

La Ville de Grenoble salue la capacité d'adaptation des associations et clubs amateurs et sportifs face à la crise sanitaire qui les a durement touchés dans leurs saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021. La saison à venir s'annonce encore difficile pour certains. **Le fond de soutien** exceptionnel et pluriannuel créé en septembre 2020 pour venir en aide aux associations se poursuivra. **Il aura permis en 2020 et 2021 d'aider 31 associations pour un montant de 146 935 euros.** Dans ce contexte, la Ville de **Grenoble pérennisera le budget dédié aux subventions aux associations et clubs amateurs.**

La Ville poursuivra son soutien financier aux groupements sportifs dans leurs missions d'intérêt général et les actions mises en œuvre et ayant pour objectif le développement du sport pour tous, le développement d'action de cohésion sociale et de solidarités, la promotion du sport féminin, la transition écologique et la sécurité, la santé et le parcours scolaire des jeunes. Ces axes ont été formalisés dans de nouvelles conventions avec les groupements sportifs, 2022 permettra d'en dresser une première année de bilan.

Des activités physiques et sportives dans tous les secteurs de la Ville

Les activités proposées par les éducateurs territoriaux s'attachent à développer une pratique physique et sportive variée pour tous les enfants scolarisés, grâce à une intervention dans toutes les écoles et en temps périscolaire trois soirs par semaine, pour les enfants et les adultes grâce à une offre d'activités extrascolaires et de stages pendant les vacances.

Le service Sport et quartier continuera à s'attacher à développer, accompagner et promouvoir le sport dans les quartiers de Grenoble situés en zone prioritaire (QPV) auprès des adolescents avec une attention particulière aux femmes.

Dans cette période où la sédentarité et l'inactivité ont été fortes, la priorité est de maintenir voire de renforcer une offre sportive de qualité à tous les Grenoblois.es, et en particulier les jeunes, et aux personnes les plus éloignées d'une pratique physique.

L'évènementiel sportif

L'accueil d'évènements sportifs sur le territoire participe au développement des pratiques. En 2022, **la Ville accueillera notamment le tournoi des 6 nations avec le match France-Italie de l'équipe de France féminine de rugby, le championnat de France Paratennis** pour la seconde fois consécutive et **le championnat du monde de monocycles.** Elle poursuivra également son soutien aux évènements sportifs populaires et solidaires comme La Grenobloise ou l'Urbancross.

ECOLE et EDUCATION

Grenoble maintient sa volonté d'agir fortement pour l'éducation et les écoles, lieux primordiaux du bien-être des enfants et de lien social.

Le Plan Ecoles, priorité des investissements de la Ville, connaîtra le lancement d'une deuxième phase, tout en terminant la première (cf.focus dédié).

Un nouveau projet éducatif sera adopté mi-2022 : concernant les enfants de la naissance jusqu'à 18 ans, il mettra l'accent sur l'émancipation dans la transition écologique et sociale. Cela se traduira par des actions variées tant sur le bien-vivre ensemble, l'accompagnement à la scolarité, la culture, la santé - prévention, le sport, que l'apprentissage du vélo et du jardinage, du tri des déchets... Il prendra pleinement en compte les enjeux d'amélioration des conditions de travail et d'emploi du personnel.

Avec le soutien de l'Etat, la Ville en 2021 et 2022 double son engagement dans le numérique éducatif et déploie un plan concerté avec l'Education nationale : équipement de toutes les directions d'école en PC et téléphones portables, travaux de câblage pour améliorer les réseaux, finalisation du déploiement des vidéoprojecteurs en cycle 3, achat de visionneuses, déploiement de classes mobiles en plus des PC de fonds de classes, acquisition d'un Espace numérique de travail.

La Ville poursuit son engagement dans la démarche Cité éducative qui permet de soutenir de nombreux projets auprès des écoles et des collèges du secteur Villeneuve/village olympique, **en déposant notamment un dossier sur le secteur 5.**

JEUNESSE

La priorité de la Municipalité porte **sur l'émancipation et l'accès aux droits des jeunes**. Pour ce faire, elle mobilise l'ensemble des acteurs de la jeunesse. Cette coordination a permis de lancer la **plate-forme jeunes-grenoble.fr** dès le printemps ; cet automne, une campagne de communication a permis de mieux la faire connaître.

Cette coordination d'acteurs sera mobilisée pour préparer **un forum des droits des jeunes**, qui sera également préparé avec de jeunes Grenoblois.es dans le cadre d'un atelier préalable. Dès cet automne, **la Caravane des droits** a déployé des temps spécifiques pour la jeunesse.

Le service jeunesse mobilise ses équipes sur les enjeux d'orientation et accueille des **services civiques tutorés, en partenariat avec l'Education nationale.**

Pour faciliter le départ en vacances des jeunes, la Ville a expérimenté cette année le dispositif « **destination vacances** » pour prendre en charge des nuitées en auberge de jeunesse. Il sera **poursuivi en 2022.**

Tout au long de l'année, **des temps forts et débats seront organisés autour des transitions** pour faire débattre, entendre et porter la voix de la jeunesse.

Concernant les équipements, sur le secteur 5, un **projet d'équipement renouvelé à la Chaufferie** se déploie pour les 16-25 ans sur les enjeux d'accès aux droits, d'autonomie et d'émancipation.

Sur le secteur 6, 2022 sera marquée par la consultation des entreprises et le **démarrage des travaux de l'équipement jeunesse du secteur 6**. En parallèle, une concertation avec les acteurs du quartier en amont de son ouverture sera conduite.

DEMOCRATIE LOCALE et VIE ASSOCIATIVE

En 2022, deux délibérations en début d'année permettront de **relancer les Conseils Citoyens Indépendants (CCI) dans un cadre renouvelé** et **d'engager une évaluation ouverte des dispositifs de démocratie locale**. **Les dispositifs d'interpellation** sont accessibles à tous les Grenoblois.es depuis septembre 2021 : **2022 permettra de faire vivre ce dispositif**.

Pour amplifier encore la mobilisation et l'engagement citoyen, la Ville travaille un projet de transformation de la plateforme « Grenoble Solidaire », afin **d'aller vers un guichet unique de la participation et de l'engagement citoyen**. Elle adoptera également un **certificat d'engagement citoyen** permettant de reconnaître l'engagement des Grenoblois.es dans des dispositifs.

Dans le cadre de l'année Capitale verte, **la Ville accueille la conférence annuelle de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP)**. Cette conférence internationale est une occasion de promouvoir la coopération entre les villes et les organisations internationales dans le domaine des innovations démocratiques.

Le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) tiendra à Grenoble ses rencontres annuelles en même temps, amplifiant ainsi la dynamique de mobilisation et d'échanges.

Les deux fonds de soutien COVID ont permis en 2020 et 2022 de soutenir 107 associations pour un montant total de 390 000€. Ils perdureront en 2022 comme la Ville s'y était engagée.

INTERNATIONAL ET EUROPE

L'équipe « Grenoble Ville Ouverte » créée et renforcée en 2021 est au cœur du partenariat avec la Métropole, le Département de l'Isère et l'Etat pour la mise en place de Grenoble Capitale Verte européenne 2022, à travers un Groupement d'Intérêt Public dénommé Agence Grenoble Capitale Verte. Ce projet est solidement ancré dans l'action de toutes les directions de la Ville en 2022, et au-delà dans un cercle de partenaires locaux, publics, privés et associatifs, qui tous mettent en œuvre des défis concrets pour amplifier les transitions du territoire.

La programmation de la Maison de l'international se fera donc principalement en lien avec cette année exceptionnelle, tout comme la mise en œuvre de grands projets d'échanges et de coopérations, notamment sur la thématique des énergies. A noter que Kaunas, ville jumelle, sera en 2022 Capitale européenne de la culture, avec la mise en place de nombreux ponts entre les deux villes. La venue de nombreuses villes à Grenoble en 2022 permettra par ailleurs de renforcer le réseau des villes en transition, à travers notamment de 4 temps forts pendant l'année.

Forte de son expérience dans les coopérations internationales, la ville travaillera autour du **projet Jasmynes** afin de travailler à des relations entre Grenoble et les villes du Nord Est Syrien dans le cadre du soutien au renouveau démocratique et au développement local.

La thématique migration sera intégrée en partie dans les défis Capitale verte, notamment sur les thématiques « inégalités » et « habiter la ville de demain ».

Le partenariat mis en place en 2021 entre Annecy, Chambéry et Grenoble pour animer ensemble un des plus importants **Centres d'Information Europe Direct** de France permettra une animation **à l'échelle de l'arc alpin** sur les grandes questions de l'Europe, notamment en lien avec la conférence sur l'avenir de l'Union européenne et les dialogues citoyens.

Marqueurs 2022

Ecoles

- Poursuite des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Vallier, livraison de l'élémentaire
- Poursuite des travaux de construction de la nouvelle école Flaubert
- Validation de l'Avant-projet sommaire et de l'Avant-projet définitif du pôle enfance des Trembles (école, centre de loisirs, gymnase, crèche et LAEP) dans le cadre du NPNRU2
- Travaux d'extension de l'office de l'école Grand Chatelet
- Lancement des études pour la construction du restaurant scolaire de la Houille Blanche
- Lancement des études, en étroite relation avec le CCAS, pour définir un programme de travaux d'amélioration de l'école Jules Verne et de la crèche attenante
- Mise en œuvre d'actions d'amélioration des conditions de travail des ATSEM via la poursuite du partenariat avec le fond national de prévention de la CNRACL
- Poursuite de la mise en œuvre du protocole de déprécarisation des personnels et actions pour améliorer le recrutement des animateurs.rices périscolaires
- Déploiement du plan numérique dans les écoles
- Expérimentation de capteurs de CO2 dans les restaurants scolaires pour sensibiliser à la qualité de l'air intérieur
- Relance de la démarche de mise en œuvre du tri des déchets dans les écoles

Education

- Renouvellement du projet éducatif grenoblois en juin 2022
- Refonte des conventions pluriannuelles avec les associations socioculturelles d'ici fin 2022
- Elaboration d'une démarche de valorisation et de soutien à l'éducation populaire
- Développement du « savoir rouler » dans les écoles
- Travaux dans les bases de plein air (Mont Saint Martin et Maison des collines)

Jeunesse

- Consultation des entreprises et démarrage des travaux de l'équipement jeunesse du secteur 6, concertation avec les acteurs du quartier en amont de son ouverture
- Déploiement d'un projet d'équipement renouvelé à la Chaufferie pour les 16-25 ans sur les enjeux d'accès aux droits, d'autonomie et d'émancipation
- Montée en puissance du dispositif « Destination vacances » à destination des jeunes pour renforcer le droit au départ
- Poursuite de la Caravane des droits thématique en faveur de l'accès aux droits des jeunes
- Coordination des acteurs jeunesse à l'échelle du territoire et amélioration de la plateforme jeunes-grenoble.fr
- Organisation d'un forum des droits des jeunes au printemps, en concertation avec les acteurs et en s'appuyant sur la parole des jeunes
- Mise en œuvre des services civiques tutorés avec l'Education nationale
- Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles avec les associations jeunesse fin 2022
- Mobilisation de la jeunesse autour de Capitale verte : atelier dédié lors du forum des droits des jeunes, fil rouge des débats animés par le service jeunesse tout au long de l'année, organisation d'un temps fort « jeunesse et transition » à l'automne 2022

Démocratie locale et vie associative

- Suivi du dispositif d'interpellation citoyenne
- Mise en œuvre d'une évaluation des dispositifs de démocratie locale
- Refonte de la charte des CCI
- Déploiement sur l'année scolaire du projet « jeunes et engagement citoyen » avec le Rec-

torat dans les établissements Guynemer et Louise Michel

- Accueil fin 2022 de l'OIDP
- Accueil de journées nationales du RNMA (Réseau National des Maisons de des associations)
- Poursuite du fonds de soutien COVID aux associations,
- Projet de transformation de la plateforme « Grenoble Solidaire » pour aller vers un guichet unique de la participation et de l'engagement citoyen
- Développement de la reconnaissance de l'engagement citoyen par la mise en place d'un certificat d'engagement
- Consolidation des forums des associations et des sports, le même jour au palais des sports et à la Halle Clemenceau

Sport

- Livraison des travaux au centre sportif La Rampe
- Poursuite des travaux du pôle sportif Cocat (toiture)
- Installation d'une nouvelles billetterie dans les piscines
- Elaboration de diagnostics thermiques des gymnases Malherbe et Jouhaux en vue de leur rénovation
- En 2022 et 2023 : rénovation du stade synthétique d'Espagnac et transformation d'un terrain stabilisé à Bachelard
- Ouverture d'une recyclerie sportive en centre-ville
- Engagement d'une démarche de bilan partagée des critères de subventions aux clubs amateurs en vue de leur évolution
- Accueil de plusieurs événements sportifs nationaux et internationaux : coupe du monde de monocycle, championnat de France de handi-tennis, accueil d'un match du tournoi féminin des six nations, UT4M, internationaux de glace...
- Renforcement des actions du service sports et quartiers (en direction du public féminins, en lien avec les MDH l'été, en partenariat avec le CCAS auprès des plus précaires...)
- Renouvellement des classes bleues pour renforcer l'apprentissage de la natation scolaire

Montagne

- Création d'un bivouac éducatif à la Bastille dans le cadre de Capitale verte
- Programmation Capitale verte pour les Rencontres Ciné Montagne

Culture(s)

- Elaboration du projet scientifique et culturel du Muséum
- Elaboration du projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional
- Refonte muséographique des salles Egypte au Musée de Grenoble
- Poursuite de la mise en œuvre du plan lecture :
 - Adoption du projet scientifique et culturel de la BMG
 - Installation de la RFID (système d'identification par radio fréquence) dans les bibliothèques (Teisseire, malherbe, Eaux Claires)
 - Amélioration de l'accueil de la bibliothèque centre-ville,
 - Changement de logiciel de gestion des bibliothèques
 - Lancement des études pour améliorer l'aménagement des bibliothèques Saint Bruno et Eaux Claires
- Expositions Bonnard et « De la nature » au Musée de Grenoble
- Expositions « Dessine-moi : Voyage dans l'illustration naturaliste » et « La Crise de la biodiversité »
- Des événements culturels et festifs qui retrouvent leur pleine expression après deux années bousculées par le COVID-19 : Printemps du livre, Cabaret frappé et Fête des tuiles
- Poursuite du fonds de soutien Covid aux opérateurs culturels

- Adoption d'une évolution des Dispositifs d'accompagnement Culture après des temps d'échanges avec le comité d'avis et les acteurs culturels
- Aboutissement du projet de SCIC à la Belle électrique
- Un nouveau projet pour le Magasin - CNAC
- Renouvellement de la convention avec l'Institut français
- Création d'une œuvre d'art pour la salle du Conseil municipal en articulation avec le projet de rénovation

Patrimoine

- Développement de nouveaux parcours de découverte du patrimoine (Tour Perret, patrimoine militaire, architecture XX^{ème} siècle) avec des partenaires associatifs et l'Office de tourisme
- Poursuite de la protection et valorisation du patrimoine bâti (SPR Abbaye, nouvelles inscriptions aux Monuments Historiques, études patrimoniales Hôtel Lesdiguières et Jardin de Ville)

Evènementiel, animation, palais des sports Pierre Mendès France

- Des temps forts Capitale verte : soirée d'ouverture le 15 janvier et soirée de clôture
- Conduite d'une étude sur l'avenir du Palais des sports Pierre Mendès France
- Edition 2022 de Divercities

Action internationale et européenne

- Accueil d'un sommet en juin sur le thème climat et réfugiés avec le programme MC2CM et l'UNHCR
- Les 4 saisons des Villes en transition
- Programmation croisée avec Kaunas, Capitale européenne de la Culture
- Lancement du projet Jasmines avec le nord-est syrien sur le volet eau
- Organisation de dialogues citoyens avec la Commission européenne et développement de nouvelles formes de médiation et de découverte de l'Europe, en particulier en direction des jeunes

Mémoire

- Evènements et animations culturelles pour célébrer les 60 ans du cessez le feu franco-algérien
- Publication d'un livre sur les lieux de mémoire grenoblois

FOCUS- Poursuite du plan Ecoles

L'année 2021 a permis de nombreuses livraisons de projet, parfois retardées en raison de la COVID-19 : fin des travaux de la nouvelle école Diderot, livraison de l'école Marianne-Cohn extension de l'élémentaire Racine, réouverture après travaux de la maternelle Ampère, installation de modulaires dans la cour de l'école du Grand Chatelet.

L'année 2022 sera marqué d'une part par la poursuite de projets engagés et d'autre part par l'engagement d'études pour programmer de nouvelles opérations.

Après la notification des marchés, **les travaux de l'école Flaubert ont démarré**, la phase de dépollution est plus longue que prévue conduisant à reporter la livraison en 2024. Mais ce décalage est aussi adapté aux besoins dans la mesure où la baisse des effectifs scolaires constatée depuis 3 ans diminue la pression dans les écoles environnantes.



Depuis plusieurs années, **la Ville investit dans l'école Grand Chatelet**: remplacement des menuiseries, aménagements de salles de classe, de locaux, installation de modulaires. En 2022, une **extension de l'office** sera réalisée pour améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail des agents (400K€). En parallèle, les études seront engagées pour étudier l'implantation d'une extension de cette école devenue nécessaire au regard de l'augmentation des effectifs.

A l'été 2021, une partie des travaux de **rénovation thermique de l'école élémentaire Vallier** s'est déroulée, ainsi que le retournement des entrées et le réaménagement d'une aire de jeu sportif. En 2022, ces travaux seront achevés et des travaux similaires seront menés sur **l'école maternelle**.

L'opération de rehabilitation complète du pôle des Trembles (école, centre de loisirs, crèche associative, Lieu d'accueil parents enfants et gymnase) se poursuit dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain 2. Après le choix du maître d'œuvre et la conduite du diagnostic en 2021, l'Avant-projet sommaire et l'Avant-projet définitif seront validés en 2022. Les travaux devraient se tenir en 2023/2024, impliquant une relocalisation temporaire de l'école.

Les travaux d'entretien, de maintenance et d'accessibilité (1,3M et 300K€) continueront dans le patrimoine scolaire existant : réfection et isolation de toitures, remplacements de menuiseries par des doubles vitrages, rénovation de classes, salles d'activités et sanitaires, amélioration de l'accès-

Ecole Flaubert

- 16 classes (6 maternelles 10 élémentaires), restauration, espace périscolaire et centre de loisirs, salle polyvalente
- Ouverture au quartier du centre de loisirs, de la salle polyvalente sportive
- Bâtiment BPOS
- Toiture photovoltaïque et végétalisée
- Livraison / mise en service 2024

Budget du projet BP 2022 : 6,5M€

Recettes attendues BP 2022 : 0,7M€

Coût net pour la Ville : 5,8M€

Les Trembles

Budget 2022 : 1,6 M€

Recettes attendues : 0,5 M€

Coût net pour la Ville de Grenoble : 1,1M€

sibilité, alarmes et sécurité incendie. Les travaux d'amélioration du confort thermique d'été se poursuivront tout comme les actions de sensibilisation à la consommation d'énergie auprès des équipes.

Rappelons enfin que chaque année un budget est consacré au renouvellement des mobiliers scolaires et des matériels dans les offices (fours, lave batterie...).

En 2022, **plusieurs études seront conduites afin de planifier de nouvelles opérations d'ampleur** dans les écoles grenobloises :

- Sur l'école de la **Houille Blanche**, l'exiguïté des locaux de restauration, les limites des locaux existants, nécessitent la construction d'un nouveau restaurant scolaire, permettant de libérer de l'espace dans l'existant.
- Sur **l'école Jules Verne**, une opération de rénovation conjointe avec le CCAS sera étudiée en même temps que celle de la crèche ilot marmot qui se situe dans le même bâtiment.
- La Ville souhaite également engager de **nouvelles rénovations thermiques** et mise en accessibilité.

Un nouvel équipement pour le quartier Villeneuve autour de la jeunesse et de la vie de quartier



Dans le cadre du projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Villeneuve, secteur Arlequin, ce nouvel équipement comprend :

- un équipement pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, décomposé en un sous-ensemble pour les 12-16 ans et un sous-ensemble pour les 16-25 ans,
- une salle polyvalente de quartier de 150 places et locaux associés,
- des locaux d'activités, mis à disposition de l'AGECSA pour accueillir un centre de santé pédiatrique.

Un appel à manifestation d'intérêt permettra de mettre à disposition la toiture de l'équipement jeunesse à un tiers pour les travaux et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Calendrier :

- Consultation des entreprises : novembre 2021 à mai 2022
- Démarrage des travaux : juin 2022
- Mise en service : novembre 2023

Équipement jeunesse et de quartier Villeneuve

Budget 2022 : 1,6 M€

Recettes attendues : 0,3M€

Coût net pour la Ville de Grenoble : 1,3 M€

Mieux entretenir les équipements socioculturels et les bases de loisirs

Les bases de loisirs gérées directement par la Ville (Mont Saint Martin et la Maison des collines) sont des lieux d'une grande richesse, permettant l'accès à la nature et au milieu montagnard pour tous les petits Grenoblois.es. Une programmation de travaux pluriannuelle est donc élaborée pour investir dans ces bâtiments. A la Maison des collines, après l'achat de tentes marabout et d'un chantier de peinture en cette fin 2021, en 2022 les sanitaires maternelles seront refaits et l'acoustique de la salle d'activité améliorée. A Mont Saint Martin, la mise en conformité de l'assainissement et les travaux pour obtenir l'agrément PMI sont prioritaires.

Les associations socioculturelles occupent quant à elles de nombreux locaux, très divers, dans un état hétérogènes. La Ville travaille également à une programmation pluriannuelle de travaux. Dès

2022 des travaux d'accessibilité, d'étanchéité et de remplacements de menuiseries sont programmés.

0,2M€ de travaux sont ainsi prévus sur ces différents bâtiments. **Cette somme augmentera les années suivantes.**

Poursuivre l'entretien et la rénovation des équipements sportifs

Le pôle sportif Cocat constitué d'un dojo entièrement neuf, d'une salle de musculation agrandie et rénovée et de locaux associatifs verra en 2022, **la reprise de sa toiture** pour assurer l'étanchéité.

Après la réhabilitation des locaux à usages administratifs de **l'Association Jeunes et Athlétiques Villeneuve** (AJAV) en décembre 2020, les études conduites en 2021 en concertation avec le club déboucheront en **2022 sur un agrandissement au 1er étage** de l'espace de vie, des travaux de remise au propre des vestiaires du rez-de-chaussée, ainsi que l'étude d'une buvette extérieure.

Une première tranche de réhabilitation du centre sportif la

Rampe a débuté en 2021 avec essentiellement des travaux de préparation et de désamiantage. **En 2022**, ce centre sportif bénéficiera de la création d'une nouvelle entrée par extension du bâti qui améliorera la visibilité et le rayonnement de l'équipement. A l'intérieur au RDC, l'ensemble du pôle accueil sera rénové ainsi que les espaces de circulation, les locaux associatifs et les sanitaires avec mise en accessibilité de ceux-ci. Au niveau -1, les parties communes seront rénovées (exigences règlementaires, électricité, peintures, carrelages), les salles d'activités feront l'objet d'une amélioration du confort d'usage (CTA, chauffage, murs extérieurs).

Réhabilitation du centre sportif de la rampe

Budget 2022 : 1,9 M€

Recettes attendues : 0,4 M€

Coût net pour la Ville de Grenoble : 1,5M€

Un vestiaire supplémentaire sera implanté en 2022 au **gymnase Europole** pour faciliter les croisements entre le public scolaire et associatif.

En 2021, **le gymnase Vallier** a été entièrement rénové, la Ville souhaite rénover trois autres gymnases sur le mandat :

- celui des Trembles dans le cadre du NPNRU2 (études en cours, travaux en 2023/2024),
- le gymnase Malherbe,
- le gymnase Jouhaux.

Les **diagnostics thermiques ont été lancés en 2021 sur les gymnases Malherbe et Jouhaux** et s'achèveront en 2022. Ils permettront de lancer la consultation ensuite.

Dans les piscines, après des travaux importants pour le remplacement de la centrale de traitement d'air en 2021 à la piscine Clos d'Or, les études sont en cours pour réaliser une nouvelle phase de travaux en 2023 (façade notamment) et ainsi poursuivre le programme de rénovation et d'économies d'énergie sur cet équipement. En 2022, **un nouveau système de billetterie sera installé** dans toutes les piscines permettant de moderniser la billetterie (système de carte, achat par bornes...), de fluidifier aussi l'encaissement, de calculer la fréquentation en temps réel...La **piscine Jean Bron** bénéficiera de travaux sur les grandes tribunes avec notamment la reprise de l'étanchéité. Une des toitures terrasse sera rénovée en terme également d'étanchéité. En complément le local dédié au chef de bassin sera rénové.

Concernant les stades, **après la signature du Bail emphytéotique administratif (BEA) avec le GF38** sur le site Vercors autorisée par le Conseil municipal de septembre 2021, **le GF 38 pourra finaliser les études en vue de rénover à la fois les locaux et refaire le stade.**

De 2022 à 2026, la Ville rénovera un stade par an : en 2022 et 2023, le terrain synthétique d'Espagnac sera rénové et un terrain stabilisé à Bachelard sera transformé en terrain hybride de football, permettant ainsi d'augmenter très nettement l'offre.

Sur Lesdiguières, un travail est engagé avec le FCG sur le site, en 2022 **une étude sur la tribune Lienard** sera conduite.

Un local supplémentaire sera réaménagé dans les locaux du FC2A (buanderie), en complément de travaux menés par le club, afin de permettre d'accompagner le développement de leurs activités.

En outre, elle préparera un plan d'aménagement des espaces urbains permettant la pratique des sports à roulettes sur le territoire (skatepark, pumptrack...).

Enfin, rappelons que **chaque année de très nombreux petits travaux** sont conduits pour entretenir les stades, les terrains de proximité, les installations extérieures (terrain de boule, tennis, street work out...), les gymnases et centres sportifs, représentent plus d'un million d'euros. Les priorités concernent les toitures (Reyniès, Bayard), le remplacement des éclairages (Houille Blanche), la légionnelle, les équipements techniques.

Travaux d'entretien des bâtiments sportifs Budget 2022 : 2 M€

Poursuivre l'entretien des équipements culturels

La Ville porte un projet ambitieux pour **le Théâtre Municipal de Grenoble (TMG)** qui se déploie sur trois plateaux. Cela doit s'accompagner de la poursuite de travaux pour assurer de bonnes conditions d'accueil et de travail pour les artistes, les équipes techniques et les spectateurs. Ainsi **un plan de rénovation de la toiture du grand théâtre** débutera en 2022 pour s'étaler jusqu'en 2024 (coût total prévisionnel de 530 000€). **Le hall sera également rénové** en associant le public au travers d'un chantier ouvert au public (coût de 65 000€).

Dans le cadre du plan lecture, la Ville déploie plusieurs axes d'investissement :

- la dernière année de la BNR2 qui se traduit par la poursuite du déploiement de la RFID dans les bibliothèques Teisseire, Malherbe, Eaux Claires et la mise en place d'un nouveau système de gestion des bibliothèques
- l'amélioration des bibliothèques existantes :
 - en complément des travaux importants fait au rez-de-chaussée de la BEP, en 2022 l'éclairage des réserves sera rénové, des travaux complémentaires sur les équipements techniques (armoire de régulation) seront conduits et enfin les sanitaires rénovés
 - des études seront conduites pour réaménager à terme Saint Bruno et les Eaux Claires
 - l'accueil de la bibliothèque centre-ville sera amélioré.

Des investissements seront poursuivis également **dans les musées de la Ville** : remplacement des stores du Musée (220 000 €), remplacement des ventilo-convecteurs du Muséum (119 000 €). La **priorité est mise sur les réserves Mancret** qui sont en mauvaises état et qui implique de trouver une solution de relocalisation dans les années à venir. Ce projet prioritaire avancera dès 2022.

Au regard du nombre de **bâtiments patrimoniaux** et de leur état, des crédits à hauteur de 1M€ seront inscrits chaque année afin de rénover notamment **les toitures**.

Des travaux de mises en accessibilité sont également programmés à **l'Espace 600** et à la **Maison de l'Image**.

Enfin, comme très régulièrement des travaux de maintenance énergétique au **CRR** seront réalisés (25 000€)

Travaux d'entretien des bâtiments culturels

Budget 2022 : 1 M€

Entretien le Palais des sports Pierre Mendès France et penser son avenir

En 2022, une étude globale sur l'avenir du Palais des sports Pierre Mendès France sera réalisée par un cabinet extérieur pluridisciplinaire, elle portera à la fois sur le bâtiment et sur les scénarios possibles de gestion et programmation de ce bel équipement. Pour autant, des travaux se poursuivent pour entretenir le lieu, améliorer sa fonctionnalité et diminuer ses coûts d'exploitation (réseau d'eau, rénovation des sanitaires, agrandissement de la zone de stockage...)

Les cérémonies officielles de Capitale verte

Le 15 janvier 2022 aura lieu la cérémonie d'ouverture et de passation, entre Lahti et Grenoble, du prix de Capitale Verte Européenne. Cet événement marquera le début officiel de l'année de Grenoble en tant que Capitale Verte Européenne 2022, lorsque Lahti passera le « livre vert » ainsi que le titre à Grenoble. La cérémonie comptera sera rythmée par différents discours de M. Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen à l'environnement, à la pêche et aux océans ; de M. Emmanuel Macron, Président de la République française ; de M. Eric Piolle, Maire de Grenoble et de M. Pekka Timonen, Maire de Lahti.

Cette cérémonie officielle s'inscrit dans une journée de festivités, avec une série d'événements qui reflèteront l'identité « Capitale Verte Européenne » autour de ces trois piliers fondateurs, à savoir :

- La science - avec un escape game familial sur les transitions
- La participation citoyenne - avec un dialogue citoyen européen " Génération climat : Faites entendre votre voix, impactez les décisions !"
- La culture - avec un spectacle monumental sur le site emblématique de la Bastille, suivi d'un temps festif qui déploiera diverses formes artistiques au cœur de la ville.

La déclinaison de ces différents temps sera empreinte de la « patte » grenobloise. Il s'agit, à travers cette journée, de laisser imaginer la teneur de cette année, de faire sentir à chacun – et notamment les non Grenoblois.es - cette façon de vivre les transitions « made in Grenoble ».

L'année sera rythmée par 2 autres cérémonies :

- la cérémonie de désignation, prévue en septembre ou octobre 2022. La spécificité de celle-ci est d'accueillir des jurys dont la mission est de désigner la future Capitale Verte (villes à partir de 100 000 habitants) et la Greenleaf (villes entre 20 000 et 100 000 habitants) N+1, à qui les titres seront attribués pour 2024.
- la cérémonie de clôture de l'année Capitale Verte Européenne 2022, qui se tiendra en décembre, avec une dimension grand public également.

Chacune de ces cérémonies sont l'occasion de rencontres du réseau Capitale Verte Européenne.

Un double temps fort pour penser l'innovation démocratique en décembre

Dans le cadre de l'année Capitale Verte, la Ville accueille la conférence annuelle de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP). À cette occasion, la Ville assume la présidence de ce réseau international rassemblent plus de 1000 gouvernements locaux, sous l'égide de Cités et Gouvernements unis (CGLU). La conférence réunit des responsables politiques locaux et nationaux, ainsi que des techniciens, des universitaires et des citoyens impliqués, durant 3 jours, autour de temps de travail et de rencontres de différents types : des conférences, tables rondes autour de questions spécifiques, des sessions parallèles d'échange et des réunions parallèles entre les participants.

Dans ce cadre, la conférence 2022 réunira des partenaires nationaux intégrant la programmation de cet événement, parmi lesquels le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) qui tiendra à Grenoble ses rencontres annuelles.

Cette conférence internationale est une occasion de promouvoir la coopération entre les villes et les organisations internationales dans le domaine des innovations démocratiques.

Une programmation dédiée des équipements culturels grenoblois

Les équipements culturels se mobilisent en 2022, à la fois pour nourrir l'imaginaire, aborder par le sensible les évolutions de notre environnement et pour permettre d'accéder à la connaissance sur ces enjeux.

Ainsi le Musée proposera sa deuxième exposition à l'automne sur le thème « De la nature ». 4 artistes de réputation internationale, de 4 pays différents, dont un des sujets principaux de leur démarche artistique est la nature, sont invités à présenter des œuvres sur ce thème.

Le Muséum prévoit une exposition en extérieur sur la justice climatique, puis à partir de l'automne une exposition sur la crise de la biodiversité. Des animations régulières se déploieront tout au long de l'année en mobilisant différents partenariats (Gentiana, LPO, les amis du muséum, terre vivante...).

Dans les bibliothèques, chaque mois une action phare sera programmée, et des animations régulières proposés, adaptées aux différents publics. Le Printemps du livre fera également écho à Capitale Verte Européenne.

Au TMG, la saison 2021-2022 identifie plusieurs fils rouges, sur le féminisme, le sport, l'hospitalité et les migrations mais aussi le vivant.

Sensibiliser dès le plus jeune âge

De nombreuses initiatives existent dans les écoles que ce soit en temps scolaire ou périscolaire (projets d'écoles, jardins, sensibilisation aux consommations d'énergie, compostage, éducation alimentaire...). **Pour amplifier les dynamiques, la Ville travaille avec l'Education nationale à plusieurs outils** (appel à projet, labellisation, formation, engagement d'écoles dans la labellisation E3D, mise à disposition de ressources, réseau d'acteurs).

Les bâtiments scolaires et leur gestion sont également une préoccupation : la ville a mis en œuvre un groupe de travail avec l'éducation nationale **pour sensibiliser à la qualité de l'air intérieur par l'installation de capteurs de CO2 dans les restaurants scolaires.**

Elle déploie également des **actions de sensibilisation aux consommations énergétiques** auprès des personnels (projet « SONNET »).

Les directions de l'éducation et des sports travaillent depuis quelques mois sur le « **savoir rouler** » (programme dans le cadre de cités éducatives, formation en septembre et octobre des ETAPS et animateurs, développement de partenariats), afin de pouvoir amplifier le savoir rouler à compter de la rentrée 2022 en temps scolaire et périscolaire.

Des débats et une mobilisation de la jeunesse

Au cours de l'année 2022, la Ville mobilisera la jeunesse et le réseau des acteurs institutionnels et associatifs autour des enjeux de l'accès aux droits des jeunes et de la transition. Ainsi lors du Forum des droits, une forte dimension jeunesse sera intégrée et un atelier portera sur les transitions. Les débats organisés par le service jeunesse et le programme Emergence prendront cette thématique comme fil rouge, pour entendre et prendre en compte leur parole. Enfin, à l'automne, un temps fort sera organisé, en co-élaboration avec la jeunesse.

Mobiliser le milieu sportif

L'OMS a exprimé son souhait de mobiliser les acteurs sportifs : un partenariat est en cours d'élaboration avec Sciences-po Grenoble, le laboratoire Origens et la Ville.

Des chartes comme celles du Ministère des Sports ou de WWF permettent de proposer des événements sportifs écoresponsables. La Ville souhaite inciter les événements sportifs grenoblois à s'engager dans cette démarche.



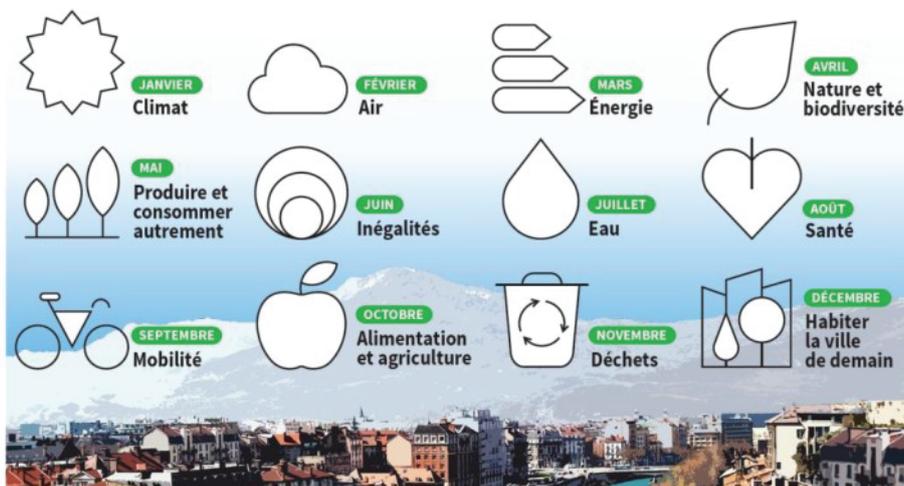
L'année 2022 verra Grenoble et l'ensemble du Territoire mis à l'honneur dans le cadre de Capitale Verte Européenne. Au-delà d'un titre qui récompense l'action publique locale dans de nombreux domaines, il s'agit d'une opportunité unique pour :

Créer un formidable effet d'entraînement au local, mais aussi de l'essaimage ailleurs ;

- Bénéficier d'une couverture médiatique positive au niveau européen et international ;
- Booster la fierté locale ;
- Intensifier le réseautage notamment avec l'accès au réseau des Capitales vertes européennes ;
- Plus largement, mettre la France au cœur du changement en Europe, année où la France prend la présidence de l'Europe.

L'année 2022 s'organise ainsi autour d'une programmation riche de plus de 200 événements déjà inscrits au calendrier de cette année et selon douze thèmes principaux. Cette programmation se veut festive pour l'année 2022 et de réflexion, autour des enjeux de la transition pour ancrer les transformations dans le temps à l'horizon 2030.

Une année bien remplie, diverse dans sa programmation et avec une thématique par mois, tout cela avec un objectif double, impulser une dynamique positive de territoire pour dépasser les limites et la conjoncture de la crise sanitaire du Covid, et accélérer les transitions en s'appuyant sur le Green New Deal de l'Union Européenne et le Plan de Relance de la France. Au-delà du programme de l'année 2022, Grenoble entend conserver sa principale force, reconnue lors de la candidature, celle de la cohérence de ses actions et amplifier les transitions sur le long terme.



Afin d'amplifier les transitions, reconnaître les efforts et la dynamique de l'ensemble des acteurs du Territoire, le titre a créé l'opportunité de construire **une gouvernance partagée portant des enjeux ambitieux** :

- Développer une fierté d'appartenir au territoire ;
- Permettre à tous de devenir ambassadeurs de Capitale verte européenne ;
- Organiser et coordonner une programmation événementielle ambitieuse ;
- Développer les synergies de moyens entre les acteurs ;
- Encourager tous les acteurs du territoire à s'engager dans les transitions et les programmes d'action.

Grenoble Capitale Verte Européenne est de fait un projet qui rassemble. Il est piloté par la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, en partenariat avec le Département de l'Isère, et avec le soutien de l'Etat français et de la Commission Européenne. Ce partenariat est scellé par un accord triennal portant sur le financement de Grenoble Capitale Verte Européenne 2022, auquel la Ville contribue à hauteur de 1,8M€ sur les 9M€ de budget prévisionnel, ainsi qu'avec la création d'un Groupement d'Intérêt Public Agence Grenoble Capitale Verte. Cette structure est chargée d'assurer la promotion et la communication des événements dont certains seront assurés par la Ville au titre des cérémonies imposées décrites précédemment.

S'ajoute à ce pilotage, la mobilisation de plus de 200 partenaires publics et privés, réunis au sein d'un comité des partenaires de Grenoble Capitale Verte Européenne 2022.

En fédérant les acteurs du territoire autour de ce défi commun — amplifier les transitions —, nous prouverons et partagerons largement l'idée qu'une ville résiliente, respectueuse du vivant et garantissant les sécurités est possible.

La réussite de l'année 2022 passe par la participation du plus grand nombre, à la fois dans la participation des événements et défis de l'année mais aussi et surtout dans une prise de conscience de toutes et tous où dans le quotidien chacun s'implique déjà. Valoriser, partager, échanger... des démarches à connaître pour amplifier les transitions.

Un appel à participation a été lancé à l'automne 2021 afin que tous les acteurs de territoire aient la possibilité de s'engager dans l'année Grenoble Capitale Verte Européenne, en proposant des événements et/ou en s'engageant dans des défis.

Ainsi un événement existant peut être labellisé et valorisé dans la programmation Capitale Verte Européenne 2022 ; un fond « Coup de pouce vert » est également mis en place uniquement pour les associations qui souhaitent faire une proposition événementielle spécifique pour Capitale Verte Européenne ou encore la possibilité pour les acteurs s'engageant dans des défis par des actions concrètes de labelliser leurs défis.

La proposition d'événements ou de défis dans le cadre de l'appel à participation est conditionnée à l'inscription à au moins 1 des 12 thématiques (Climat • Air • Énergie • Nature & biodiversité • Produire et consommer autrement • Inégalités • Eau • Santé • Mobilité • Alimentation & Agriculture • Déchets • Habiter la ville de demain) et pour les événements à au moins 1 des 3 piliers (Participation citoyenne • Culture • Sciences).

L'année 2022, c'est aussi un certain nombre d'évènements comme en témoigne la programmation. L'accueil de délégations, l'organisation d'évènements européens et internationaux auront une double ambition, celle d'accueillir et de témoigner de l'expérience grenobloise et celle de faire participer les Grenoblois-es, de les rendre fier-es de ce titre.

Grenoble est peuplée de citoyens, jeunes et moins jeunes, impliqués sur les questions environnementales. La Ville travaille donc fortement pour développer la participation citoyenne de manière générale, étant l'un des 3 piliers. Ainsi un événement européen d'ampleur sera organisé par les jeunes et pour les jeunes en juin 2022 : la Youth Green Conference. L'année se clôturera par l'accueil du forum de l'Observatoire International de Démocratie Participative (l'OIDP) pour toujours se questionner sur l'implication des citoyens dans les démarches de transition sociale et environnementale.

UNE VILLE FAVORABLE A LA SANTE

Après 18 mois marqués par la crise sanitaire, qui a profondément bouleversé le monde de la santé, et mis l'ensemble des acteurs en situation de gestion de crise permanente, 2022 sera consacrée à retrouver un fonctionnement permettant de se projeter tout en conservant les fortes avancées dans le travail collectif générées par cette crise. Le centre de vaccination de la Ville, tout comme les équipes de la direction de la santé dont notamment le personnel de la santé scolaire, vont pouvoir retrouver une capacité à s'inscrire dans le temps et à engager des actions de prévention.

2022 sera une année dont les projets prioritaires seront axés autour de la lutte contre les addictions et la poursuite des actions en faveur de la santé mentale.

La **santé scolaire de Grenoble** suit les quelques 14 000 enfants de 3 à 11 ans scolarisés sur Grenoble. Ainsi, la grande majorité des enfants en souffrance importante dans les écoles sont signalés aux médecins scolaires et peuvent être orientés dans les meilleures conditions avec une priorisation ainsi grandement facilitée pour le Pôle Infanto-Juvénile (PIJ) du CHAI.

Les actions prioritaires retenues pour cette 2022 :

- Travail transversal sur les actions d'éducation à la santé
- Travail plus spécifique sur la gestion des émotions, l'exposition aux écrans, le sommeil, le harcèlement, la puberté
- Prévention sur la question du langage
- Ciblage de l'intervention des étudiants en « service sanitaire » sur Bien avec soi, Bien avec les autres

A noter que, comme évoqué précédemment, l'ensemble des restaurants scolaires seront équipés de capteurs CO² en 2022 afin de prévenir les risques de contaminations Covid mais aussi afin d'améliorer de manière significative la qualité de l'air intérieur.

Le **service promotion de la santé** poursuivra quant à lui le développement des espaces d'écoute et de parole. L'année 2022 verra aussi le programme de lutte contre les addictions se poursuivre sans le financement de la MILDECA. Le développement de nouvelles actions vers des publics nouveaux sera au cœur de l'action de l'équipe des travailleurs pairs d'aller-vers sur l'espace public auprès des jeunes complété par les associations qui s'occupent d'investir l'espace des lieux festifs fermés dans le cadre d'un appel à projet co-porté avec la Métropole « Réduction des risques » chez des jeunes liée aux consommations de produits psychoactifs en milieu festif ». Un budget global de 60 000 euros sera mobilisé sur cette action.

Les **douches municipales** poursuivent le développement de leur action à destination des publics en grande précarité avec notamment l'ouverture d'un nouveau créneau quotidien réservé aux femmes et aux enfants.

La santé c'est aussi l'accès de tou-tes à nos services publics. C'est ce pourquoi l'Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) constitue un levier très important de l'action en faveur du handicap. La programmation AD'AP 2022 représentera un budget d'environ 600 K€. Les travaux prévus dans les écoles permettront de terminer la mise en conformité accessibilité de 4 maternelles et 2 élémentaires comprenant des travaux de création/mise en conformité sanitaires PMR, création rampes, visiophone, remplacements de bloc porte, amélioration signalétique... . Les écoles ciblées sont les maternelles Elisée Chatin / Bajatière / Buffon /Jardin de Ville et les élémentaires C. Turc / Jean Racine. A noter pour l'école élémentaire C. Turc, le réaménagement de la cour d'école dès 2022 pour plus de fraîcheur et permettre la création d'un accès PMR (Personnes à mobilité réduite) à l'école via cette cour. Les études nécessaires à l'installation d'ascenseurs et de gros travaux tels que la création de sanitaires PMR seront réalisées courant 2022 pour permettre une programmation des travaux correspondants à partir de 2023 (Maternelle Driant, Elémentaire Clémenceau, Groupe Scolaire A. Daudet, Maternelle Libération, Elémentaire Libération).

Un accent est mis sur la mise en accessibilité des équipements socio-culturels puisque 5 d'entre eux seront mis en conformité. La programmation relative aux équipements culturels permettra principalement de réaliser des travaux dans 2 bibliothèques dans l'optique de terminer la mise en accessibilité de toutes les bibliothèques dès 2023 et d'avancer la mise en conformité du Patio, en associant les investissements pour les Equipements recevant du public (ERP situés au Patio. Enfin, une enveloppe ADAP de 100 000 € sera réservée au financement des travaux prévus pour le Centre Sportif La Rampe et le Centre Sportif Hoche.

L'AGECSA, association porteuse des centres de santé à Grenoble verra naître en 2022 un projet important d'extension du centre de santé de l'Arlequin au sein du futur équipement jeunesse. Les objectifs du projet :

- Libérer des bureaux du centre Arlequin en prévision de nouveaux recrutements dans le cadre de l'appel à projet national des centres de santé participatifs
- Développer et répondre aux besoins de prise en charge pédiatrique croissants dans les Quartiers Politiques de la Ville
- Proposer une prise en charge et un soutien psychologique des femmes pendant et après la grossesse.

La livraison est prévue pour octobre 2022.

Ce sont près de 600K€ de subvention de la Ville de Grenoble dont bénéficie l'association chaque année.

Enfin, un des déterminants en santé sur lequel la Ville souhaite aussi se mobiliser, est celui de d'une alimentation plus saine. L'année 2022 constituera une évolution importante dans la production de la cuisine centrale de la Ville, puisque, de manière complémentaire à l'effort de qualité des produits, d'approvisionnement local, le projet d'une alternative quotidienne végétarienne en septembre 2022 sera déployé dans les cantines grenobloises.

Des parcs renouvelés et créateurs d'usages

Sur la ZAC Presqu'île, le parc Cambridge sera livré.

En novembre 2021, les plantations du petit square seront terminées tout comme la partie du parc la plus proche de la rue Requet. La partie du parc côté voie ferrée sera livrée en mars 2022. Les espaces publics au pied du bâtiment situé au Sud du projet seront livrés au second semestre 2022 (dont aire de jeux des grands).

Dans le quartier Mistral, la prairie sera complètement rénovée, replantée afin d'y voir se développer de nouveaux usages

La prairie est un espace délimité à l'ouest par la barre Albert THOMAS, au sud par la rue de la Solidarité, à l'est par les 3 tours et au nord par la rue Anatole France. A l'origine cette prairie était agrémentée de petits jeux et était très occupée par les familles, notamment entre 1970 et 1990. L'enjeu est de redonner à cette prairie son caractère vivant et ludique en profitant de la démolition de la barre Anatole France.

En effet, cette opportunité permet de passer de 8 000 m² à près de 16 000m². Il est prévu de planter près de 210 arbres, réaliser une aire de jeux dans la prairie de 200m², rénover une aire de jeux dans le verger de 150m², réaliser 180m² d'agrès sportifs et de rénover le city stade. Ces travaux seront réalisés avant juin 2022 sauf la deuxième campagne de plantations qui se déroulera fin 2022. Le coût des aménagements de la prairie est d'environ 1.57M€HT. Le coût des aménagements du verger est d'environ 300 M€HT.

Végétalisation de la Dalle des Géants

L'objectif du projet est de parvenir à rendre la dalle plus fraîche afin de pouvoir y développer de nouveaux usages. Il s'agit d'une gageure technique qui nécessite des études de faisabilité abouties. Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la végétalisation de la dalle des Géants ont débuté en mai 2021 sous co-maitrise d'ouvrage Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. La phase études préliminaires est en cours et sera validée pour la fin d'année 2021. En 2022 se poursuivra la phase Avant-projet sur la Dalle, la rue du 8 mai et la place des Saules, et la phase Pro (tout ou partie) sur la dalle et la rue du 8 mai. En parallèle se déroule la mission de démolition des plots commerciaux et des parkings de grande hauteur. La concertation sera menée par les collectivités et le collectif Bruit du frigo. Les premiers travaux qui seront réalisés seront les démolitions des locaux prévus pour fin 2022, début 2023. Ces démolitions sont conditionnées par l'ouverture du centre de santé, le déplacement de la pharmacie. Le démarrage des travaux sur la dalle est prévu pour 2023.

Le budget total de cette opération est d'environ 11 M€ dont 1,9 M€ de contribution de la Ville (45 K€ d'études sont prévus en 2022).

L'accès à l'eau que l'on touche dans chaque quartier

L'accès à l'eau et à la fraîcheur sont des enjeux majeurs auxquels il s'agit de répondre dans chaque projet d'aménagement d'espaces publics. Après la fontaine ludique du square St Bruno en 2020, celle de la place Très Cloître en 2021, l'entretien du patrimoine existant est aussi un enjeu majeur. Pour ce faire, un plan de rénovation des fontaines patrimoniales et la réfection des bassins en eaux perdues en eaux recyclées va progressivement se déployer. Il s'agit d'entretenir chacune de ces œuvres d'art en respectant les normes patrimoniales, les aspects de rafraîchissement mais aussi de moderniser les organes techniques et les conditions de travaux des opérateurs. Le budget prévu est de 250K€ par an.

APAISER NOS ESPACES PUBLICS

La Ville souhaite poursuivre le travail engagé au précédent mandat autour de l'apaisement des espaces publics et le développement d'espaces piétonnés. Pour ce faire, deux projets phares sont lancés : l'extension du plateau piéton dans les vieilles rues des halles et le secteur Notre - Dame ainsi que la création des 13 places aux enfants sur l'ensemble des secteurs de Grenoble.

Concernant l'extension du plateau piéton en hyper - centre, le chantier de réfection des voies de tramway sur le secteur a engagé une première phase de travaux et la mise en place d'une phase de piétonisation transitoire puisqu'en amont des travaux d'aménagement. Fin 2021-début 2022, le mobilier urbain routier inutile sera déposé, les bornes de contrôle d'accès seront installées à l'été. Les aménagements, notamment de la rue Gaché sont prévus après concertation entre fin 2022 et début 2023.

Les 13 nouvelles Places aux enfants ont aussi été lancées dès septembre 2021 avec la mise en place des zones piétonnes et les aménagements provisoires. Les Place(s) aux enfants constituent un outil majeur de transformation des espaces publics aux enjeux croisés : création de nouveaux lieux de vie pour toutes et tous, intergénérationnels et inclusifs ; enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de mobilité durable. En agissant sur la sécurisation aux abords des écoles, ce projet permet d'apaiser la circulation motorisée et de proposer des espaces publics conviviaux au sein des quartiers, tout en poursuivant la désimperméabilisation et végétalisation du territoire.

La première étape du projet s'est concrétisée par la création des aires piétonnes, et une transformation visuelle pour marquer rapidement l'identité de ces nouveaux espaces sur les 13 rues : marquage d'animation blanc « place(s) aux enfants », création de chicanes aux entrées et installation des premiers mobiliers d'usage et ludique qui seront complétés aux vacances de Toussaint. **2022 verra la seconde phase d'intervention se poursuivre.** Il s'agit de végétaliser ces périmètres au maximum de ce qui est possible de faire (réseaux, usage) et de travailler en concertation avec les habitants, usagers, petits et grands, pour croiser ce potentiel avec les usages souhaités : espaces de convivialité, espaces ludiques, potagers,... Les outils participatifs existants pourront aussi être utilisés, « végétalise ta ville » (pour la végétalisation des façades), chantiers ouverts au public si volonté des usagers de participer à l'aménagement, fond de participation des habitants. Ces nouveaux espaces publics seront réalisés par la Métropole ; la Ville interviendra sur la compétence mobilier/embellissement, espaces verts, éclairage.

Un planning de déploiement de cette seconde phase est en cours de travail et aura lieu sur plusieurs années, de 2022 à 2024.

QUALITE DE L'AIR

Depuis plusieurs années, la Ville de Grenoble s'implique de façon très active en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air en lien avec l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), chacun agissant dans le cadre de ses compétences et contribuant à la gouvernance des différents projets. Dès 2012, la Ville avait ajouté à son Plan climat un volet qualité de l'air pour structurer sa contribution aux principaux documents de planification (Plan de Déplacement Urbain, Plan local d'urbanisme intercommunal et son Orientation d'aménagement et de programmation Air, Personnes publiques associées...), sensibiliser les habitants et les établissements recevant des publics sensibles et agir en interne (flotte de véhicules, plan de mobilité, indemnité kilométrique vélo...). Avec la première zone à circulation restreinte, l'utilisation des vignettes Crit'air ou la mise en place du protocole d'alerte pollution en 2017, les collectivités ont positionné le bassin de vie grenoblois comme un territoire pilote au niveau natio-

nal sur le sujet de la qualité de l'air. Cependant, même si l'amélioration de la qualité de l'air se poursuit globalement sur le territoire, les valeurs réglementaires et valeurs cibles européennes sont encore dépassées de manière régulière pour le dioxyde d'azote (objet d'un contentieux avec l'Europe) et l'ozone.

Le dioxyde d'azote (NO2) étant majoritairement lié au trafic routier, **les zones de proximité routière** sont particulièrement affectées par une qualité de l'air dégradée : la valeur limite pour le NO2 a été dépassée chaque année sur la période 2008 – 2019 en situation de proximité trafic. **Le niveau de fond** pour le NO2 est nettement inférieur à la valeur limite et la tendance est plutôt à l'amélioration. **Concernant les particules** (émises à près de 70% par le chauffage au bois individuel non performant), la zone de Grenoble ne dépasse plus les valeurs limites pour les PM10 depuis 2014, en revanche environ 90% des habitant.e.s de l'agglomération sont exposé.e.s à un dépassement du seuil préconisé par l'OMS (données Atmo). **En termes de santé publique**, la communauté scientifique est unanime, la pollution de l'air est à l'origine de nombreuses maladies et de décès prématurés. 145 décès par an imputables à la pollution de l'air sont constatés sur le territoire chaque année. Il est à noter que la pollution chronique, du fait de la durée d'exposition, a plus d'impacts sanitaires que les pics de pollution, en particulier sur les populations dites sensibles (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires, diabétiques, asthmatiques, fumeurs) et celles résidant à proximité des principaux axes de circulation. Les personnes pratiquant une activité sportive sont également soumises à une exposition plus importante étant donné l'augmentation de la ventilation lors de l'activité physique.

La Ville va donc poursuivre son investissement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Le choix a été fait d'amplifier en 2022 la contribution au dispositif de la prime air-bois créé en 2021. Il s'agit d'une aide de 400 à 800€ apportée aux particuliers en fonction des revenus du ménage pour le remplacement d'un chauffage au bois peu performant (d'avant 2002) ; le soutien financier sera accompagné par des conseils sur les bonnes pratiques (enjeu santé et qualité de l'air). Une priorité sera donnée par la Ville aux ménages à faibles niveaux de revenus.

Une flotte de véhicules poids lourds et véhicules utilitaires 100% conforme à la ZFE

Concernant la zone à faibles émissions, la ville va poursuivre sa contribution à la mise en œuvre de la Zone à Faible Emissions (ZFE) qui concerne les Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds, avec interdiction des CQA3 en 2022. La Ville est par ailleurs mobilisée pour la mise en place d'une ZFE véhicules particuliers avec une attention particulière portée aux ménages les plus modestes.

Le budget de 2M€ alloué en 2022 permettra de poursuivre la stratégie du renouvellement des véhicules, conformément à la réglementation ZFE avec une disparition de la carburant diesel pour les Poids Lourds et les engins spécifiques, de renforcer la création de pools de véhicules électriques afin de garantir la réduction du parc de 15 % par an, mais aussi de renforcer le parc vélo à disposition des agents de la ville. Conformément au planning de la ZFE, la flotte de véhicules, actuellement en fonction, ne comporte plus de CQA 4, les derniers engins étaient 8PL et 38 VUL qui ont été remplacés en 2020 et 2021

Les véhicules siglés CQA 3 soient 15PL et 85 VUL sont en cours de remplacement et ont tous été commandés.

GESTION SOBRE DES RESSOURCES

Vers la fin de l'usage de l'eau potable sur l'espace public

Le service de la Propreté Urbaine s'est engagé dans une démarche visant à l'arrêt de l'usage de l'eau potable dans le nettoyage manuel des voiries. Pour atteindre cet objectif, la suppression de 3200 bouches de lavage est nécessaire, impliquant des travaux de réfection de voies et de condamnation de réseaux. Plus de 800 bouches de lavage ont d'ores et déjà été supprimées et chaque

renouvellement de voie entraîne la suppression définitive d'anciens dispositifs. De plus, une campagne de suppression a commencé en 2021, sur le quartier de l'île verte et sera poursuivie en 2022 sur l'ensemble du territoire communal. Le budget prévu pour la fermeture des bouches est d'environ 0,4M€.

Poursuite de la mise en œuvre du plan Lumière

Créée le 1^{er} septembre 2015, la Régie Lumière (régie à autonomie financière) pilote l'ensemble de l'activité liée à l'éclairage public, et intègre les flux financiers liés au contrat de réalisation, exploitation et maintenance de l'éclairage public conclu en 2015. Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville et de tous les sujets liés à la lumière. Les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivront en 2022, dans un objectif de sobriété énergétique et d'amélioration de la qualité de la lumière. Par ailleurs, le contrat de réalisation, entretien et maintenance de l'éclairage public arrivera à terme fin 2023. Il convient d'engager cette année la rédaction du second plan lumière, qui posera les objectifs et les ambitions de la Ville sur ce sujet, et qui permettra ensuite de choisir le mode de gestion adapté pour ce service public. 2,5M€ de dépenses sont prévus en 2022.

La sobriété énergétique du patrimoine ville constitue un enjeu majeur à la fois d'économie des ressources et de qualité d'usages.

Pour 2022, voici les opérations de rénovations prévues :

- Travaux en cours sur l'ensemble Vallier (gymnase et groupe scolaire) pour une rénovation BBC
- Lancement des opérations de rénovation des gymnases Malherbe et Jouhaux et de la Maternelle Jules Verne
- Etude préalable à la rénovation de la piscine Clos d'Or (hydraulicité bassins, isolation parois)
- Valorisation du chauffage urbain : Site Rue Jay (suppression chaudière fioul), travaux d'optimisation des sous-stations et réseaux de chauffage urbain du secteur Arlequin (en lien avec ANRU2)
- Lancement de nouveaux projets d'installations solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux
- Actions spécifiques auprès des personnels des écoles (accompagnement écoles Cohn, Chatin, Lagrange, Buisson, information/formation aux bonnes pratiques...), actions auprès des agents municipaux (Centre Communal Camille Claudel, Ensemble Eaux-Claire...) et utilisateurs des bâtiments municipaux (bâtiments sportifs, locaux associatifs).

LES PROJETS URBAINS POURSUIVENT LEUR DEPLOIEMENT PROGRESSIF

L'ensemble des Zones d'aménagement concerté poursuivent leur mise en œuvre opérationnelle. Sur la **ZAC Flaubert**, l'EHPAD André Léo, comportant 84 logements, sera livré en septembre 2022. L'opération Galtier portée par Grenoble Habitat pour 47 logements privés et 9 logements sociaux sera aussi livrée courant 2022. Concernant l'avancée de l'îlot Marceline, l'immeuble le Hautbois, bâtiment de 56 logements sociaux porté par Actis, constitue un des premiers bâtiments de grande hauteur construit en structure bois. Il sera livré en mars/avril 2022. Enfin, l'opération « la Canopée » de 87 logements privés sera quant à elle livrée en juillet 2022.

Sur la **ZAC Presqu'île**, l'îlot Cambridge poursuit son développement avec de nouvelles livraisons de logements : 37 Logements Locatifs Sociaux en mars 2022, et l'opération GINKO comprenant 49 logements privés et sera livrée en juillet ou septembre 2022. Enfin, les 34 logements privés du Pé-

ninsula, de l'atelier Groll seront livrés en avril-mai 2022. Sur la place Mandela, l'immeuble le Yspot sera livré en mars 2022 pour 9800 m2 au total.

Sur la **ZAC Mistral**, ce sont 50 logements familiaux sociaux sur la ZAC Mistral - Eaux Claires qui seront livrés sur l'espace Vaucanson.

Sur la **ZAC Washington sud**, 99 logements ainsi qu'une pension de famille ADOMA avec 25 spécifiques sociaux verront le jour en 2022.

S'agissant du nombre de logements locatifs sociaux prévus à la livraison en 2022 sur l'ensemble des ZAC et opérations d'aménagement dont Mistral, il sera de 158 Logements Locatifs Sociaux, 84 logements en EPHAD et 25 logements de la pension de famille ADOMA Vallès, soit un total de 267 logements locatifs sociaux.

Pour permettre la réalisation des équipements publics et la programmation de logements dans les opérations d'aménagement, plus de 6M€ seront versés par la Ville à la SEM INNOVIA et à la SPL SAGES.

Marqueurs 2022

Santé : lutte contre les addictions et santé mentale

- Poursuite du programme de réduction des risques au-delà de la convention MILDECA
- Santé scolaire, priorité sur la sociabilité, le langage et la lutte contre l'addiction aux écrans
- Ouverture d'un créneau réservé aux femmes aux douches municipales
- Points d'écoute et de parole dans les maisons des habitants

Nature en ville et fraîcheur

- Poursuite du déploiement du dispositif « végétalise ta ville »
- Eco -paturage avec investissement de nouveaux parcs en centre urbain
- Poursuite des actions avec les partenaires autour des messicoles dans nos parcs et jardins
- Poursuite de la rénovation des aires de jeux avec accessibilité pour les enfants handicapés
- Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble sur la conception d'une nouvelle borne fontaine
- Déploiement du plan de rénovation des fontaines d'agrément

Espaces publics piétons et apaisés

- Poursuite de l'aménagement des places aux enfants et des vieilles rues des halles
- Mise en régularité des piétonisations estivales

Alimentation

- Livraison d'une seconde ferme urbaine
- Alternative végétarienne dans la restauration collective
- Repas à domicile sans plastique
- Tri sur les marchés alimentaires

Qualité de l'air

- Capteurs CO² dans les restaurants scolaires
- Prime air bois et priorité aux ménages les plus modestes

Sobriété énergétique

- Maitrise de l'énergie et poursuite du plan de rénovation des équipements publics scolaires, culturels et sportifs
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- Flotte de véhicules 100% conforme à la ZFE

Projets urbains

- Conception en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement d'une charte pour l'habitat
- Construction d'un plan d'actions pour un urbanisme favorable à la santé
- 267 logements locatifs sociaux livrés sur Grenoble

Patrimoine

- Chantier expérimental Tour Perret
- Rénovation du quartier de l'Abbaye, et poursuite du déploiement de l'occupation transitoire sur la place Charpin

FOCUS – Abbaye-Les Volets Verts, démarche d’urbanisme transitoire s’installant dans le paysage



L'année 2021 a permis d'installation la première phase de l'urbanisme transitoire sur le quartier Abbaye. 3 centres d'hébergement d'urgence, des collectifs artistiques et des associations y ont été installés. La boussole comme lieu de gestion en commun du projet a aussi été mise en place. Il s'agit d'un lieu de partage des décisions sur le fonctionnement des lieux ente occupants, voisins et collectivités.

La seconde phase sera lancée début 2022 avec le lancement d'un appel à projet pour les 2 dernières adresses de la place Charpin afin d'y installer des activités en lien avec l'économie sociale et solidaire. Les espaces publics Bonnevey seront aussi investis.

300K€ de dépenses d'investissement et 50K€ de dépenses de fonctionnement sont prévues dans le bilan de la concession d'aménagement à ce titre.

FOCUS- Rénovation de la Tour Perret

Budget du projet BP 2022 : 2,8 M€
Recettes attendues 2022 : 0,9 M€
Coût net pour la Ville de Grenoble : 1,9M€



L'année 2022 verra le début du chantier de restauration de la Tour Perret, dernier vestige de l'Exposition de 1925 qui marquait l'ouverture de Grenoble au monde, l'essor de son industrie, et les prémices du tourisme alpin. Ces travaux importants permettront une ouverture à la visite pour le centenaire de la tour. Les environs de la tour dans le Parc Paul Mistral ne seront pas oubliés, dans le cadre d'un plan-guide global qui prendra en compte la fréquentation de cet espace vert emblématique par de nouveaux publics.



Le chantier test en 2020-2021 a permis de définir une stratégie pour la rénovation des bétons et des aciers qui respecte l'héritage d'Auguste Perret tout en permettant l'ouverture au public et la pérennité des interventions. Les résultats ont trouvé un large écho au nouveau national, affirmant le caractère pionnier de la restauration de la Tour Perret pour la conservation du patrimoine national en béton armé.

En parallèle au chantier test, la Ville de Grenoble a développé avec ses partenaires (Etat, Région AURA et Département de l'Isère) un programme culturel et éducatif complet afin d'intégrer le monument dans son environnement immédiat, le Parc Paul Mistral. Il a été décidé de ne pas prévoir de centre d'interprétation mais d'utiliser à la place un parcours de visite dans le parc couplé à des outils numériques. L'Office de tourisme métropolitain participe aussi à ces travaux. Des visites guidées, expositions et conférences de préfiguration compléteront ces travaux durant le chantier de restauration.

Calendrier :

- Démarrage des travaux de restauration mi-2022
- Ouverture de la Tour Perret au public fin 2024

Les fonctions ressources contribuent de manière stratégique et transversale à la mise en œuvre d'un service public de qualité et à la réussite du projet porté par la majorité municipale.

Ce sont les hommes et les femmes qui ont été mobilisé-es pour assurer au quotidien la continuité des services essentiels attendus par les habitants en ajustant les modalités du service public à la crise sanitaire, s'organiser pour lutter contre la pandémie, se réinventer pour défendre inlassablement les équilibres des existences (sur tous les plans : social, affectif, mental et physique – culture et sport, économique, etc.) et en tout premier lieu ceux des personnes les plus vulnérables.

Ce sont des moyens (humains, informatiques, techniques, patrimoniaux...) qui accompagnent les projets impulsés par la majorité municipale pour répondre aux nouveaux besoins sociaux des Grenoblois.es tout en gardant le cap des transitions de manière à permettre d'avoir une Ville qui :

- prend soin de ses agent.e.s (santé au travail privilégiée face au risque covid, lutte contre les discriminations, lutte contre la précarité numérique, amplification du télétravail, participation au COS maintenue...);
- prend soin des Grenoblois.es (par la gestion immédiate de la crise et de ses corollaires mais aussi en s'adaptant pour assurer la continuité de toutes les démarches malgré les contraintes sanitaires);
- prend soin du patrimoine des Grenoblois.es et de "ce qui est essentiel" (a fortiori en période de crise), définit en commun ce qui compte vraiment (définir les limites planétaires avec les Conseils Citoyen Indépendants, fixer des objectifs non seulement budgétaires mais aussi climatique et humains, les suivre avec des indicateurs), observe et évalue, et en rend compte aux citoyen.ne.s;
- sécurise les procédures (cartographie des risques, contrôle interne, achat,...), les données internes et ouvertes (règlement de protection des données, open data), et les personnes (Cyber-attaques, coffre-fort numérique,...).
- modernise l'administration par des projets de fiabilisation et d'informatisation du travail des agents municipaux
- inspire avec une tarification dynamique, une redirection écologique (protocoles participatifs), une plus grande sobriété et égalité numérique tout en maintenant le service public;
- s'ouvre et "fait avec" des gouvernances partagées (revue des modes de gestion) autorisant les contributions (chantiers ouverts au public, soutien de la monnaie locale le Cairn) des Grenoblois.e.s (partenariats publics-communs).

Plus concrètement, en matière de ressources humaines, en 2022, il s'agira de poursuivre les échanges avec les organisations syndicales sur l'amélioration des conditions de travail. En particulier, 2022 verra l'aboutissement du second protocole sur la dé-précarisation des agents travaillant dans les écoles, la finalisation du projet sur l'amélioration des conditions de travail des ATSEM et l'aboutissement de projets immobiliers d'ampleur (déménagements des archives, du centre de documentation et du centre de ressources numériques, en parallèle de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur pour l'hôtel de Ville).

2022 sera aussi l'année de mise en application effective de la loi relative à la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui met fin aux régimes dérogatoires aux 1607 heures. Pour occulter 4 jours de RTT compensant la suppression des 4 jours locaux imposée par la loi, il a été choisi une modification des organisations du travail tenant compte des particularités des cycles de travail divers nécessaires à la qualité du service public aux habitants, tout en cherchant à ne pas dégrader les conditions de travail des agent-es avec une faible hausse des temps de travail. Enfin

un accord élargissant considérablement le champ du télétravail, sera applicable en 2022, Il conviendra de mesurer en 2022 concrètement l'impact de toutes ces modifications.

Les lignes directrices de gestion, votées en comité technique décembre 2020 donnent un cap en matière de politique RH, dont les principaux éléments ont été partagés avec les agents. En particulier, la refonte du plan pour l'égalité femmes-hommes, la remise à plat de la politique de lutte contre les discriminations, le partage de critères clairs pour l'avancement et la promotion interne posent un cadre clair, dans lequel peuvent se déployer l'ensemble des politiques publiques municipales. Elles feront l'objet d'un bilan en 2022 pour d'éventuelles réorientations.

En matière de dialogue social, en 2022, la collectivité organisera de nouvelles élections professionnelles pour le renouvellement des instances paritaires, et sera amenée à travailler avec les élus du personnel la question d'un régime plus protecteur de protection sociale complémentaire des agents, ainsi que la refonte de son plan de lutte contre les risques psycho-sociaux (bilan de la mise en place de la médiation, nouveaux espaces d'écoute, ateliers de partage de la pratique...).

En outre, la Ville de Grenoble s'inscrit dans une démarche d'atterrissage dans les limites planétaires et de durabilité forte. Il s'agit à terme : de ne pas dépasser les seuils biogéophysiques qui, en modifiant brutalement et de façon difficilement prévisible l'environnement planétaire, compromettraient la sûreté de l'écosystème favorable au développement de l'humanité et de ne pas excéder le rythme de régénération des ressources renouvelables, ni le rythme auquel des substituts renouvelables et durables aux ressources non-renouvelables peuvent être développés, ni dépasser la capacité de l'environnement à absorber et assimiler les émissions de pollution.

Le rapport sur le développement durable joint, présenté lors du même conseil municipal que le rapport d'orientation budgétaire, détaille l'ensemble des actions menées par la ville dans ce cadre. Mais, au plan budgétaire et financier spécifiquement, à souligner que dans le cadre de la nouvelle délégation « Finances et comptabilité écologique », la Ville de Grenoble a engagé un partenariat avec la Chaire de comptabilité écologique pour implémenter dans une organisation publique une comptabilité écologique aujourd'hui testée dans les entreprises : la comptabilité CARE Triple ligne d'amortissement. Cette comptabilité vise à protéger et conserver, aussi bien que le capital financier, les capitaux naturel et humain. Avec des experts comptables qui traduisent aujourd'hui ces principes en écritures comptabilisant les conservations de capitaux, elle recrute un doctorant en CIFRE pour opérer ces écritures et être plus « comptable » de ses actions. Cette méthode est également analysée par le groupe de travail « Nouvelles mesures » de La 27ème région qui inclue 6 collectivités. A l'invitation de France Urbaine, la Ville a présenté sa démarche lors du dernier colloque des responsables financiers de l'AFIGESE début octobre 2021.

Par ailleurs, la Ville expérimente un protocole de redirection écologique en partenariat avec le laboratoire de recherche interdisciplinaire Origens Media Lab, sur l'évolution de l'offre aquatique. Toujours à titre expérimental, les services ont développé un outil d'évaluation simplifié en vue d'approcher le bilan carbone des actions conduites par la municipalité.

Les dialogues de gestion menés au niveau des services, ont été structurés et enrichis en ce sens.

Enfin, les activités relatives à l'état civil et notamment les cimetières seront particulièrement intenses. En effet, pour lutter contre la saturation de ces derniers, la Ville s'est engagée dans un long processus de travail visant à récupérer des emplacements. Elle a doublé sa capacité annuelle de reprises administratives depuis 2020, passant de 80 à 200 emplacements libérés par an. Pour fluidifier et sécuriser les opérations d'exhumations administratives il est prévu de mettre en place de nouveaux outils de gestion financière et de la commande publique à travers une programmation des investissements sous la forme d'une Autorisation de Programme/Crédits de paiement pour un montant de 1,3M€ sur 5 ans et de rédiger des nouveaux marchés à bon de commande multi attributaires. Ainsi sera-t-il possible de poursuivre et d'amplifier la démarche en cours sur la durée du

mandat pour couvrir les besoins en matière d'inhumations qui sont croissants. Dans le même temps et pour des motifs de bonne gestion la Ville adopte des mesures en mettant fin à la vente des concessions par anticipation en raison du nombre limité de places disponibles dans les cimetières grenoblois.

Marqueurs 2022

Locaux

- Déménagement des archives entre la ville, le CCAS et la Métropole dans l'ex-bâtiment des archives départementales
- Lancement du projet de nouveaux locaux pour la propreté urbaine et l'atelier mécanique à Jacquard.
- Poursuite du chantier de sécurisation de l'hôtel de Ville de Grenoble.
- Regroupement des activités de documentation Ville et CCAS

Ressources humaines

- Nouvelle délibération cadre télétravail
- Participation au chantier sur le projet d'ordonnance sur la protection sociale complémentaire

Finances

- Lancement de la préparation du passage à la nomenclature comptable M57

Numérique

- Lutte contre la fracture numérique des agent-es et des usagers du service public
- Mise en œuvre d'actions concrètes pour un numérique responsable : réduire l'empreinte sociale, économique et environnementale du numérique
- Renforcement de la cyber-sécurité et la protection des données personnelles
- Accélération de l'équipement des écoles en moyens informatiques et infrastructures
- Poursuite des projets de modernisation de l'administration (logiciel PEPs/espace public et bâtiment, développement des téléservices...)
- Développement des partenariats avec l'État dans le cadre du Plan de Relance

Commande publique

- Adoption d'un schéma des achats publics socialement et écologiquement responsables allant bien au-delà des obligations règlementaires

Tarifification

- Réflexion sur un processus répondant à trois critères de référence : écologique, social (équité sociale) et comportemental (favoriser les comportements résilients).

Risques

- Lancement des travaux sur une stratégie de résilience

Prospective et évaluation

- Démarrage des travaux sur la comptabilité écologique et sociale
- Lancement des travaux sur une stratégie Doughnut
- Constitution d'un centre de ressources sur les indicateurs alternatifs
- Participation au forum international du bien être

Cimetières

- Accélération des reprises administratives permettant de retrouver des capacités d'inhumer et lancement des réflexions sur de nouvelles manières d'inhumer plus respectueuses de l'environnement

Montant des investissements au BP 2022 : 3M€

Montant net pour la Ville de Grenoble : 2,7 M€ (0,3M€ de recettes attendues)

Plus de 60 agent-es dans le service commun Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes –Métropole, CCAS

La crise du COVID-19 a confirmé les usages du numérique. Elle a invité à repenser les méthodes de travail, à assurer la continuité des administrations et des services publics rendus à la population, à amplifier les démarches de protection des données personnelles et des systèmes informatiques tout en répondant aux problématiques de l'augmentation de l'activité en distanciel et de la cyber-sécurité.

Au vu de l'ensemble de ces enjeux, si la transition numérique est un facteur majeur d'évolution des usages sociaux et culturels, il convient de lui donner un sens, une direction et des valeurs. En la matière, les priorités de la Ville sont les suivantes :

- **Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme** : les usages du numérique et notamment la dématérialisation des services publics peuvent entraîner un inégal accès des usagers d'une part, mais également générer des difficultés en interne pour les agent-es de la Ville et du CCAS face aux nouveaux outils. Plusieurs actions seront mises en œuvre comme la formation des agent-es, la sensibilisation du management ainsi que l'accompagnement de proximité des habitant-es par les agent-es et les partenaires associatifs.

- **Inscrire le Numérique Responsable dans la transition écologique** : cet axe correspond à l'ambition d'interconnecter deux ambitions de transformation et de transition qui sont l'Écologie et le Numérique. La transition numérique ne peut se faire en dehors du cadre de la protection de notre environnement et notre planète. Il s'agit notamment de mettre en place une stratégie adaptée à la collectivité et ainsi de :

- S'inscrire dans une démarche d'accompagnement par des experts visant à s'améliorer continuellement et réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC),
- Prolonger la durée de vie des matériels et contribuer à leur donner une seconde vie (micro-ordinateurs, copieurs multi-fonctions,...etc),
- Diminuer le taux d'équipement des usagers,
- Adopter une politique d'achat responsable (papier recyclé ou issu de forêts gérés durablement, matériels informatiques recyclés,...)
- Sensibiliser aux écogestes,
- Limiter les consommations d'énergie liée au numérique,
- Eco-concevoir les services numériques sur la base d'architectures et le code robustes, maintenables et évolutifs.

- **Asseoir la souveraineté et l'indépendance numérique localement** : la Ville a initié une stratégie d'ouverture des données et de développement des logiciels libres qu'elle entend poursuivre en développant la culture des logiciels libres et en systématisant leur déploiement dès que possible. L'hébergement de données en interne est privilégié, et la Ville entend également poursuivre la démarche d'open data. Les actions de cybersécurité permettront de renforcer la confiance et développer la résilience de l'organisation, de manière à mieux accompagner la transition de l'organisation pour plus d'efficacité et de simplicité du service public.

- **Opérer une modernisation des collectivités pour plus d'efficacité et de simplicité d'accès aux services publics**, en lien avec les objectifs du projet d'administration, la transition managériale, le développement des e-services (démarches administratives) et des téléservices.

Le service des Archives a pour mission d'assurer la collecte, le classement, la conservation, la communication et la valorisation des archives publiques au sein de la collectivité. Ces missions, qui relèvent d'une compétence obligatoire, permettent d'assurer deux obligations majeures dans le fonctionnement démocratique : la conservation de la mémoire de la collectivité et la bonne gestion des documents qui engagent des droits et des responsabilités pour l'administration et les administrés. Pour cela, le service des Archives doit anticiper suivre les évolutions des collectivités (modernisation, dématérialisation, facilité d'accès).

Le périmètre d'intervention du service des Archives s'est fortement étendu suite à sa mutualisation avec la fonction Archives de Grenoble Alpes Métropole au 1^{er} juillet 2015 puis avec celle du CCAS de Grenoble au 1^{er} janvier 2021.

Cette mutualisation a permis au service de mettre en place et poursuivre différents projets structurants. Ces projets lancés depuis quelques années doivent arriver à leur terme en 2022. Il s'agit de :

- **La ré-informatisation totale avec la mise en place d'outils communs aux trois entités :**
 - o Rénovation du système d'information des archives (S.I.A) qui permet la gestion physique et documentaire des archives (base de données, gestion des espaces et localisations, durée d'utilité administrative et éliminations réglementaires).
 - o refonte du site internet qui permet d'améliorer sensiblement les possibilités de recherches : moteur de recherche plus efficace, recherches spécifiques (urbanisme, généalogie...) et recherches transversales entre la Ville et la Métropole (notamment pour les actes) facilitant l'accès pour les usagers extérieurs. Le nouveau site a également été pensé pour favoriser la découverte et la valorisation du patrimoine écrit qui remonte au XIII^{ème} siècle (chartes, délibérations, registres paroissiaux, plans, affiches, cartes postales...).
 - o Mise en place d'un système d'archivage électronique (S.A.E) qui permettra de conserver les données et documents nativement électroniques, de pouvoir les rechercher dans un outil commun aux archives papier et de les diffuser sur le site internet des Archives. Le S.A.E est un élément essentiel qui est l'aboutissement des processus de dématérialisation.

- **du déménagement des Archives rue Auguste Prudhomme début 2022 qui va permettre :**
 - o le regroupement des équipes (12 agents) et de toutes les archives (7,5 kilomètres linéaires) sur un même site alors qu'elles sont actuellement réparties sur 5 sites. Ce bâtiment permettra de donner une identité forte aux Archives.
 - o d'assurer une bonne conservation des documents (dans un bâtiment conçu pour et dédié à la conservation d'archives) et d'avoir l'espace disponible pour l'accroissement des archives alors que les dépôts actuels sont à saturation.
 - o de développer les missions du service vers les usagers extérieurs avec une salle de lecture mieux dimensionnée, la création d'un espace d'exposition pour la valorisation du patrimoine et d'une salle éducative pour permettre l'accueil de publics spécifiques notamment scolaires et périscolaires.

FOCUS- Cimetières : un plan pour sortir de la saturation, améliorer l'entretien et explorer le champ des funérailles écologiques



Budget AP/CP : 1,3 M€ d'investissements sur 5 ans dont 260 K€ en 2022

Budget Fonctionnement : 65 K€ entretien

Recettes : 300 K€ /an dont 1/3 reversé au CCAS

La Ville de Grenoble, assure, au titre des pouvoirs de police du Maire, la gestion des cimetières Saint Roch et Grand Sablon.

- Le cimetière Saint Roch créé en 1810 (13 ha, 25 000 concessions, 13 km d'allées), dispose de 832 tombes dites remarquables inscrites à l'inventaire patrimonial du département de l'Isère.
- Le cimetière Grand Sablon créé en 1950, (6 ha, 11 000 concessions, 7 km d'allées), accueille notamment les carrés communs et confessionnels.

Ces deux cimetières sont dotés au total de 1134 cases de columbariums.

Le plan cimetière validé en mars 2021 a défini trois grands axes d'intervention : agir contre la saturation pour retrouver de la disponibilité, renforcer l'entretien paysager, développer la préservation du patrimoine. Dans le même temps, la réflexion démarre sur les nouvelles pratiques funéraires plus écologiques

Pour reconquérir de la disponibilité dans les 2 cimetières il a été décidé d'**augmenter** le nombre des **reprises de concessions échues**. La Ville s'organise pour réaliser 250 reprises administratives/an. En parallèle, il est mené des **reprises de concessions perpétuelles en l'état d'abandon** dans l'hémicycle du cimetière Saint Roch. Cette démarche permettra de libérer des espaces contigus plus importants permettant de développer d'ici 4 ans de nouvelles pratiques funéraires et autre projets d'aménagements nécessaires à la bonne gestion du cimetière.

L'entretien paysager est réorganisé avec les équipes du service Nature en Ville sur les 2 cimetières et renforcé par l'intervention ponctuelle d'une entreprise. **L'aménagement** et la requalification des allées du cimetière Saint Roch fera l'objet d'une intervention bi-annuelle qui prendra en compte à la fois les impératifs de gestion et les besoins d'embellissement et de verdissement.

Les **parties bâties et valorisation des tombes patrimoniales** font également l'objet d'un suivi soutenu avec une intervention programmée au fil des besoins et évènements.

3. Equilibres financiers et investissements

Les projections présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la Ville de Grenoble sur la période 2022-2026 dans le cadre de ce rapport d'orientation budgétaire.

Les projections développées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour. Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes, a fortiori dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons encore aujourd'hui.

Grands équilibres financiers

En Millions d'euros	CA 2020	BP 2021	ROB 2022		
FONCTIONNEMENT					
Recettes de fonctionnement (en M€)					
Fiscalité (3 taxes)	144,26	147,12	151	à	152
Compensations	5,88	4,67	5	à	5
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,22	33,75	34	à	34
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,24	28,25	28	à	28
Autres recettes	45,56	47,71	50	à	51
Total recettes réelles de fonctionnement	258,16	261,50	268	à	270
Dépenses de fonctionnement (en M€)					
Frais de personnel	135,15	140,01	140	à	141
Subventions CCAS	19,87	19,27	21	à	21
Autres subventions	17,89	18,26	18	à	19
Charges à caractère général	42,63	48,20	50	à	51
Autres dépenses	16,53	15,68	15	à	15
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	232,08	241,42	244	à	247
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement (en M€)					
Recettes d'investissement hors emprunts	40,43	41,88	50	à	51
Emprunts nouveaux	23,60	20,87	14	à	15
Recettes financières hors emprunts nouveaux	0,00	0,07	0,1	à	0,1
Recettes réelles d'investissement	64,03	62,83	64	à	66
Dépenses d'investissement (en M€)					
Dépenses d'équipement	38,03	50,13	58	à	59
Remboursement emprunt	23,69	24,48	25	à	25
Dépenses financières hors remboursement du capital	0,01	0,07	0,1	à	0,1
Autres dépenses d'investissement	5,89	8,22	4	à	5
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	67,62	82,91	88	à	89
Épargne brute	20,77	20,78	24	à	23
Épargne nette *	-0,82	-1,73	1	à	0

*dette récupérable et travaux d'investissement en régie déduits

Prospective financière 2022-2026

La prospective financière a été construite à partir du compte administratif 2021 estimé avec un taux de réalisation de 75% des dépenses d'investissement et un taux compris entre 92% et 100% sur les dépenses et les recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et des recettes.

En K€	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	264 793	264 056	266 879	267 292	269 107
Dépenses réelles de fonctionnement	240 387	242 104	244 578	245 163	245 608
Épargne brute	24 406	21 952	22 302	22 129	23 499
Remboursement du capital de la dette	23 392	20 952	21 302	21 729	23 099
Épargne nette (Majorée des travaux d'investissement en régie pour 0,6M€)	1 600	1 600	1 600	1 000	1 000

Document édité le 02/11/2021

100/1507

La prospective financière comprend les recettes de cessions des actions de la Compagnie de Chauffage et de Grenoble Habitat à la Métropole.

La prospective financière élaborée pour les années futures permet d'accompagner les projets du mandat dans le respect des ratios financiers réglementaires.

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes

Si le panier de ressources fiscales a été fortement modifié en 2021 pour la Ville de Grenoble, peu de changements sont prévus pour 2022. L'essentiel des recettes fiscales (97%) de la Ville est issu de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), intégrant un versement indexé sur le coefficient correcteur estimé à 16M€ en 2022 pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

A partir de 2022, la Ville de Grenoble récupère l'ancien taux départemental de TFB sur l'ensemble des compensations de TFB, par exemple sur les compensations pour les exonérations longues sur les logements sociaux. La prise en compte du taux de TFB consolidé implique une hausse de 340 K€ des compensations de TFB.

La Ville de Grenoble a choisi d'augmenter la majoration de cotisation de 20% à 60% sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à partir de 2022 (délibération n° 26882 du 27 septembre 2021). Cette majoration a pour objectif de remettre des logements sur le marché locatif particulièrement contraint dans les zones tendues telles que Grenoble.

Les taux d'imposition restent inchangés en 2022. L'évolution de recettes fiscales repose donc essentiellement sur l'évolution physique et nominale des bases d'imposition.

L'inflation à retenir s'annonce forte. La revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation et des locaux industriels dépend de l'indice des prix à la consommation harmonisé compris entre novembre 2020 et novembre 2021 et sera de 2% environ. L'évolution des bases diffère selon le type de locaux et l'impôt. Les hypothèses d'évolution pour 2022 sont égales à :

- 0,8% pour les locaux professionnels dont 0,8% d'évolution forfaitaire sans évolution physique
- 2,2% pour les locaux d'habitation et industriels dont 2% d'évolution nominale liée à l'inflation et 0,2% d'évolution physique sur la TFB
- 2% pour les habitations imposées à la THRS, dont 2% d'évolution nominale liée à l'inflation et sans évolution physique.

TAXES – évolution globale des bases	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	2%	1%	1%	1%	1%
Taxe foncier bâti locaux professionnels	0,8%	1%	1%	1%	1%
Taxe foncier bâti locaux d'habitation	2,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%

Par conséquent, les recettes fiscales devraient se situer entre 151 et 152M€ et les compensations à 5M€ en 2022.

Les droits de mutation à titre onéreux étant particulièrement dynamiques en 2021, une légère hausse est prévue en 2022 par rapport au BP 2021. Concernant les autres impôts et taxes, à savoir principalement la taxe sur la consommation finale d'électricité, et la taxe sur la publicité extérieure, une hypothèse prudente de stabilité a été prise par rapport à 2021. De même, les années futures reposent sur une stabilité de ces produits.

Dotations et participations

Dotations de l'Etat

Du fait de la stabilité des concours financiers de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2022 devrait être proche du montant de 2021 et s'élever à 28M€, la hausse de la dotation de solidarité urbaine devant quasiment compenser la baisse prévisible de la dotation forfaitaire suite à la hausse de la péréquation décidée au niveau national, comme indiqué dans la partie du présent rapport consacré au projet loi de finances 2022.

Le bloc communal étant préservé des ponctions au titre des variables d'ajustement, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait donc rester au montant notifié en 2021. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lui figé depuis la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle en 2010.

Dans les années futures, les hypothèses reposent sur une stabilité des dotations, sachant qu'une tendance à la baisse pourrait être envisagée de manière progressive à partir de 2023 en raison des adaptations du calcul des indicateurs financiers prévues depuis la suppression de la THRP. En outre, une potentielle mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics sous le prochain quinquennat n'est pas à écarter sans que les modalités ne soient connues à ce jour.

Dotations de la Métropole

La dotation de solidarité communautaire devrait, à ce jour, rester au minimum inchangée et s'élever à 7M€ mais une discussion s'est engagée pour l'adoption d'un pacte financier et fiscal de solidarité fin 2021, qui devrait apporter davantage d'équité financière au sein des communes de l'agglomération, conformément à la loi de finances 2020.

L'attribution de compensation devrait être stable par rapport à 2021 et s'établir à 26,6M€.

La prospective financière des années futures repose, a minima, sur une stabilité des dotations métropolitaines mais il n'est pas interdit de penser que les charges de centralité qui pèsent lourdement sur la ville de Grenoble, soient davantage prises en compte dans le cadre du futur accord de pacte financier et fiscal de solidarité.

Autres produits de participation

Les produits de participation reçus (à savoir les subventions perçues de l'Etat, du Département de l'Isère, de la Métropole, de la Région, de l'Union Européenne et de divers organismes tels que la CAF par exemple) devraient être en hausse par rapport à 2021 sous l'influence principalement des recettes liées à Capitale verte.

La prospective repose sur un gel de ces produits les années suivantes, retraitées de l'année 2022 particulièrement exceptionnelle compte tenu des éléments précités.

Autres recettes

Les produits des services devraient augmenter de 0,6M€ entre le BP 2021 et le BP 2022 sous l'effet principalement d'un retour au niveau de recettes d'avant crise sanitaire.

Les produits financiers devraient être en légère hausse par rapport à 2021 pour s'établir à 1,4M€, la baisse des produits liés aux swaps étant compensés par la hausse des recettes en provenance de la Métropole liées à la régularisation des encours transférés en 2019.

En synthèse, les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter de près de 3% entre 2021 et 2022.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient représenter entre 50 et 51M€, soit une hausse maximale de 5,8 % pour tenir compte principalement des dépenses portées directement par la Ville au titre de Capitale Verte, notamment dans le cadre de l'organisation des cérémonies imposées.

Les années futures reposent sur une évolution des charges à caractère général de l'ordre de 1% afin de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement.

Dépenses de personnel

Le montant des dépenses de personnel réalisé estimé en 2021 est plus élevé qu'en 2020 (138M€ estimé pour le budget principal contre 135 M€ en 2020). Cela s'explique en partie par la baisse des dépenses en 2020 du fait de la crise sanitaire, notamment la forte diminution des dépenses liées à l'évènementiel, au recours aux renforts et remplacements et aux heures supplémentaires. La reprise d'une activité plus soutenue en 2021 combinée à l'organisation de deux tours d'élection contre un seul en 2020 et à la poursuite de la dé-précarisation des agents des écoles suite à la signature d'un nouveau protocole en juin 2021, a généré de fait une augmentation des dépenses masse salariale.

En 2022, le montant des dépenses de personnel devrait s'élever entre 140 et 141M€ sur le budget principal. Pour information, en tenant compte des budgets annexes Selfs et Cuisine centrale, la masse salariale devrait être comprise entre 143 et 144M€ sur l'ensemble des 3 budgets.

La prévision de des dépenses de personnel pour 2022 s'établit au regard du prévisionnel 2021 énoncé précédemment auquel sont rajoutées les évolutions suivantes :

- l'effet glissement vieillesse technicité évalué à 1,5 M€, atténué en partie par un effet Noria sur les nouveaux recrutements (on compte chaque année une centaine de départs en retraite)

- la revalorisation des catégories C évaluée en fonction des éléments fournis à ce jour à 660 K€

- le coût des intermittents liés aux évènements Capitale Verte estimé à 190 K€

Document édité le 02/11/2021

103/1507

-le surcoût en année pleine de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de police municipale s'élevant à 37 000 €

- le versement de l'indemnité télétravail pour 88 K€

- la fermeture du self Clémenceau suite à laquelle la Ville a conventionné avec deux restaurants administratifs et participe au prix du repas des agents, montant évalué à 152 K€. A noter que le self Claudel accueille des convives depuis octobre 2021 et que le self Clémenceau est utilisé pour la production des repas.

Les années futures reposent sur une évolution des charges de personnel de l'ordre de 1%.

Subventions

Le budget 2022 prévoit une hausse globale des subventions de plus de 7 %. En effet, outre le maintien d'une enveloppe dédiée au fonds de soutien au monde associatif et culturel lié à la crise sanitaire, la Municipalité a décidé d'abonder la subvention du CCAS de 1,5 M€ pour la porter à 20,7M€, soit une augmentation de 8%, afin de lui permettre de répondre à la demande sociale rendue encore plus prégnante par la crise sanitaire.

Les dépenses de contribution au futur Groupement d'intérêt public Agence Grenoble Capitale Verte sont également intégrées.

La prospective des années futures repose sur une hausse des subventions de 1% par an.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes devraient diminuer globalement de 7 % en raison notamment de recettes complémentaires de Certificats d'Economie d'Energie sur le Budget Régie Lumière, et de la diminution des dépenses de taxe foncière sur le budget Activités économiques en raison des cessions qui sont intervenues ces derniers mois.

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal devraient augmenter de 1,7% entre 2021 et 2022. Les dépenses restent donc maîtrisées malgré une inflation projetée à 1,5 % pour 2022.

Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 1,5% en 2021.

Planification des investissements

Les données ci-dessous correspondent à une prévision établie fin 2021 des dépenses et recettes potentielles pour la Ville des investissements réalisés sur le territoire grenoblois-e-s (budget principal uniquement). Le projet de budget 2022 pourra faire apparaître des variations en fonction notamment de l'avancée des opérations. Il s'agit de prévisions pluriannuelles qui sont mises à jour régulièrement pour s'adapter, en permanence, aux réalités des projets.

	2022			2023			2024			Total 2022-2024		
	Dépenses	Recettes	Total	Dépenses	Recettes	Total	Dépenses	Recettes	Total	Dépenses	Recettes	Total
Fabrique de la Ville	20 675K€	-5 901K€	14 774K€	23 677K€	-2 859K€	20 818K€	23 491K€	-2 609K€	20 882K€	67 843K€	-11 369K€	56 474K€
Ecoles et équipements socio-culturels	10 435K€	-1 963K€	8 472K€	10 085K€	-944K€	9 141K€	10 825K€	-2 072K€	8 753K€	31 346K€	-4 979K€	26 367K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de	6 686K€	-760K€	5 926K€	6 179K€	-65K€	6 114K€	5 078K€	-20K€	5 058K€	17 944K€	-845K€	17 098K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	4 150K€		4 150K€	4 284K€		4 284K€	3 926K€		3 926K€	12 361K€	0K€	12 361K€
Transition numérique	3 000K€	-332K€	2 668K€	2 370K€		2 370K€	2 370K€		2 370K€	7 740K€	-332K€	7 408K€
Patrimoine	3 681K€	-1 326K€	2 355K€	8 768K€	-3 002K€	5 766K€	5 102K€	-2 838K€	2 264K€	17 552K€	-7 166K€	10 385K€
Sport	2 340K€	-100K€	2 240K€	4 395K€	-343K€	4 052K€	5 995K€	-670K€	5 325K€	12 730K€	-1 113K€	11 617K€
Culture	2 855K€	-695K€	2 161K€	6 081K€	-302K€	5 779K€	8 175K€	-2 102K€	6 074K€	17 111K€	-3 098K€	14 013K€
Qualité de l'air	2 428K€	-337K€	2 091K€	1 938K€		1 938K€	2 038K€		2 038K€	6 403K€	-337K€	6 066K€
Solidarités	852K€		852K€	1 219K€		1 219K€	249K€		249K€	2 321K€	0K€	2 321K€
Cimetières	470K€		470K€	410K€		410K€	417K€		417K€	1 297K€	0K€	1 297K€
Stationnement et mobilité	150K€		150K€	2 050K€		2 050K€	150K€	-550K€	-400K€	2 350K€	-550K€	1 800K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	3 443K€	-31 393K€	-27 950K€	3 220K€	-18 985K€	-15 765K€	3 410K€	-1 000K€	2 410K€	10 073K€	-51 378K€	-41 305K€
Total général	61 167K€	-42 806K€	18 360K€	74 677K€	-26 500K€	48 177K€	71 226K€	-11 861K€	59 365K€	207 069K€	-81 167K€	125 902K€

Projets d'investissement	Dépense	Recette	Net investi en 2022 par la Ville
Fabrique de la Ville	20 675K€	-5 901K€	14 774K€
dont ZAC Presqu'île scientifique	3 400K€		3 400K€
dont ANRU2 Villeneuve - équipement jeunesse secteur 6	1 594K€	-312K€	1 282K€
dont ANRU2 Villeneuve - Pôle enfance Les Trembles	1 615K€	-490K€	1 125K€
dont ZAC Haubert	1 000K€		1 000K€
Ecoles et équipements socio-culturels	10 435K€	-1 963K€	8 472K€
dont travaux de construction de l'école Flaubert	6 525K€	-100K€	6 425K€
dont programme de petits travaux dans les écoles	1 300K€		1 300K€
dont travaux dans l'école Houille Blanche	320K€		320K€
dont rénovation des équipements socio-culturels	200K€		200K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	6 686K€	-760K€	5 926K€
dont Places aux enfants	1 100K€		1 100K€
dont Budgets participatifs	760K€		760K€
dont Végétalisation, plantation d'arbres	390K€		390K€
dont Entretien des aires de jeux pour enfants (écoles et espace public)	380K€		380K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	4 150K€		4 150K€
dont aménagement des nouveaux locaux de la propreté urbaine sur le site Jacquard et du nouvel atelier mécanique	500K€		500K€
dont divers travaux dans les locaux des agents	400K€		400K€
dont transformation du centre technique de Balzac	200K€		200K€
Transition numérique	3 000K€	-332K€	2 668K€
Patrimoine	3 681K€	-1 326K€	2 355K€
dont travaux Tour Perret	2 540K€	-918K€	1 622K€
dont travaux de rénovation de l'Hôtel de Lesdiguières dans le cadre de Capitale verte	750K€	-380K€	370K€
Sport	2 340K€	-100K€	2 240K€
dont Plan stade - remplacement du terrain stabilisé Bachelard	600K€		600K€
dont maintenance des équipements sportifs	405K€		405K€
dont rénovation des gymnases Jouhaux et Malherbe	150K€		150K€
Culture	2 855K€	-695K€	2 161K€
dont divers travaux dans les bâtiments culturels	740K€		740K€
dont acquisition et restauration patrimoine culturel	400K€	-100K€	300K€
dont sauvegarde des réserves du Musée et Museum dans la Halle de repos	365K€	-223K€	142K€
Qualité de l'air	2 428K€	-337K€	2 091K€
dont renouvellement de la flotte de véhicules	2 388K€	-337K€	2 051K€
Solidarités	852K€		852K€
dont reversement au CCAS d'une recette de cession dans le cadre du legs L.Pellat	580K€		580K€
dont divers travaux dans les bâtiments action territoriale et santé	200K€		200K€
Cimetières	470K€		470K€
Stationnement et mobilité	150K€		150K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	3 443K€	-31 393K€	-16 550K€
dont cessions d'actions de la Compagnie de Chauffage		-11 400K€	
dont cessions d'actions de Grenoble Habitat		-17 000K€	
dont acquisitions foncières	1 394K€		1 394K€
dont démolitions et rénovation des locaux vétustes/vacants	500K€		500K€
dont divers travaux dans les bâtiments associatifs, multi-activités, logements et autres	350K€		350K€
dont Gren'Projets – relogement associations	275K€		275K€
Total général	61 167K€	-42 806K€	18 360K€

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes.

Document édité le 02/11/2021

106/1507

4. Annexes

ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2022

Budget Annexe Selfs

Jusqu'en 2021, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. En 2021, il enregistre également les dépenses et les recettes liées à l'offre de restauration développée sur le site Camille Claudel. Depuis octobre 2021, le self Clémenceau n'accueille plus de convives mais est utilisé pour produire les repas qui seront servis sur le site Camille Claudel.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une légère augmentation, passant de 1,10 M€ en 2021 à 1,16 M€ en 2022 sous l'effet d'une augmentation des charges courantes de 93k€ mais d'une baisse des charges de personnel de 15k€ (650k€ contre 665k€). En effet, la crise sanitaire ayant entraîné une baisse des fréquentations liée au télétravail, le retour à plus de présentiel, entraîne une augmentation des achats de denrées alimentaires qui passent de 176k€ en 2021 à 263k€ en 2022 contre 300k€ en 2020.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, elles sont en nette augmentation, passant de 0,28M€ à 0,49M€. Cette hausse s'explique par une prévision d'augmentation de la fréquentation liée à un retour important des agents en présentiel.

La hausse des recettes supérieure à celle des dépenses permet de dégager une capacité d'autofinancement de 195k€ contre 61k€ en 2021 tout en maintenant la subvention exceptionnelle du budget principal au niveau de 2021.

Cet autofinancement est affecté au financement des dépenses d'investissement qui progressent de 139 k€, passant de 100 k€ à 239 k€. Cette augmentation s'explique par l'achat de matériel pour le Self Claudel et le lancement de la consultation pour les travaux de ce dernier.

Il permet de ne pas recourir à l'emprunt en 2022.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale a été lancé afin d'améliorer les conditions de production.

Globalement, les dépenses réellement de fonctionnement sont quasi stables entre 2021 et 2022 et les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention d'équilibre, augmentent de 60k€, ce qui permet de diminuer la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 55k€.

Les dépenses d'investissement diminuent de 0,43M€, passant de 0,99M€ à 0,56M€. Cette diminution s'explique notamment par la fin en 2021 du programme de renouvellement des véhicules de livraison et par la non réinscription de crédits pour les travaux de restructuration de la cuisine centrale : le projet n'étant pas totalement arrêté, seuls des crédits d'étude ont été inscrits en 2022.

Ainsi, un emprunt de 164k€ permettra de financer les études pour la restructuration de la cuisine centrale et l'achat de matériels.

Budget Annexe Activités Economiques

Ce budget annexe intègre certains biens loués qui sont restés la propriété de la ville lors du transfert de la compétence « développement économique » à la Métropole.

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation y afférent.

Le projet de budget est à nouveau construit sur l'hypothèse d'une année de fonctionnement « normale » hors contexte de crise sanitaire. Ce budget devra éventuellement être réajusté si la COVID19 perturbe à nouveau la possibilité d'accueillir des manifestations.

En 2022, la subvention d'équilibre de ce budget annexe devrait baisser de 0,16 M€ pour s'établir à 2,3 M€ du fait notamment de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement liée essentiellement aux diminutions de taxes foncières induites par des cessions de bâtiments, partiellement compensée par de moindres recettes sur les loyers (notamment sur les revenus du Palais des Sports : les festivités de 2021 annulées ne seront pas toutes reportées sur 2022).

Les frais financiers (chapitre 66) sont diminués de -0,05 M€, malgré le maintien de l'emprunt relatif à l'acquisition du bâtiment Camille Claudel sur le budget annexe activités économiques.

Les dépenses réelles d'investissement restent à un niveau quasi-stable passant de 2,13 M€ à 2,06 M€, dont 1,37 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Les recettes réelles d'investissement résultent de régularisations (0,35M€) des encours de dette transférés à la Métropole et des encours de dettes récupérables au budget 2022.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2022.

Budget Annexe Locaux Culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,2 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement dont 0,3 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait s'élever à 0,96 M€ en baisse de 0,1M€ par rapport à l'an passé (1,05M€), principalement du fait de la redevance d'occupation du domaine public à percevoir suite au changement du mode gestion de cet équipement et la mise en place d'une Société coopérative d'intérêt collective (SCIC).

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

Cette opération est quasiment achevée. En 2022 est prévue une enveloppe de 0,1M€ pour rembourser à Grenoble Alpes Métropole les dépenses liées à la réfection de l'Avenue Rhin et Danube pour le compte de la Ville.

Ce budget comporte par contre des montants importants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

La subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe devrait passer de 31 k€ en 2021 à 101 k€ en 2022.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,12 M€ passant de 2,24M€ en 2021 à 2,12M€ en 2022. Cette diminution s'explique par la prise en compte des économies réalisées sur les fluides.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, sont en augmentation de 50k€ liée à une prévision de recettes de FCTVA de fonctionnement en hausse et à la prise en compte de la convention tripartite avec la Métropole et DECAUX sur le remboursement de l'éclairage des abris voyageurs.

L'augmentation des recettes et la baisse des dépenses de fonctionnement permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 312k€ contre 195k€ en 2021 et de diminuer ainsi légèrement la subvention exceptionnelle du budget principal, cette dernière étant de 2,36M€ en 2022 contre 2,40M€ en 2021.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) devraient s'élever à 2,5M€, en augmentation de 140k€ par rapport au BP 2021 pour intégrer le coût des révisions de prix.

Elles sont principalement financés par l'emprunt qui reste stable, à hauteur de 2,3M€.

ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (Année 2020)

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2020)

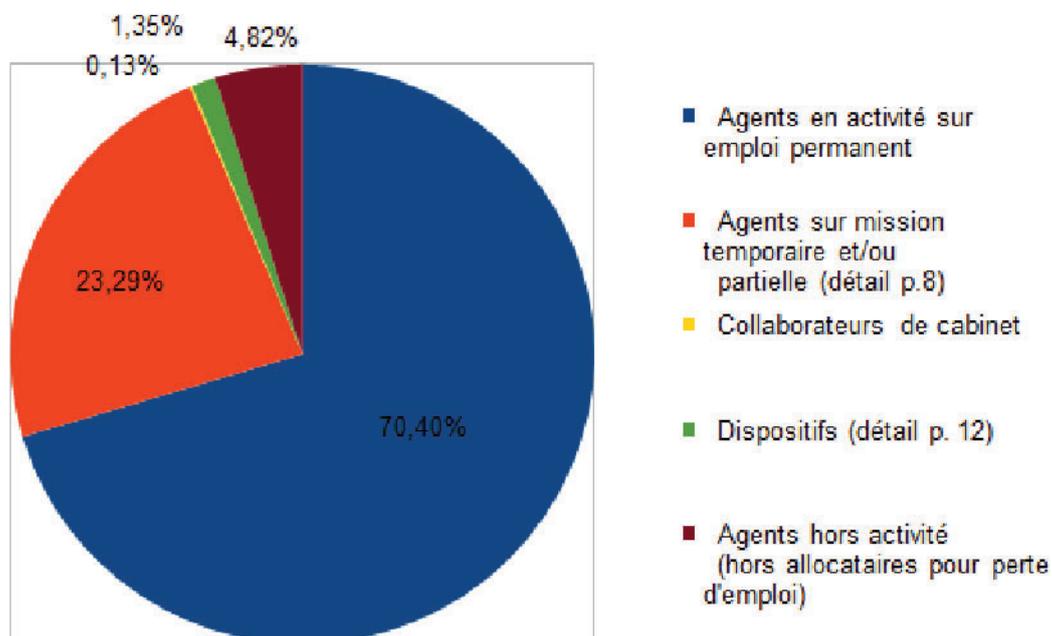
	CAT. A	CAT. B	CAT. C	TOTAL
Titulaires et stagiaires CNRACL	309	452	1 697	2 458
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	4	6	47	57
Titulaires détachés autres fonctions publiques	11	4	5	20
<i>Sous total titulaire</i>	<i>324</i>	<i>462</i>	<i>1 749</i>	<i>2 535</i>
Contractuels (RQTH)	3	2	9	14
Contractuels durée Déterminée	50	68	22	140
Contractuels durée Indéterminée	23	2		25
<i>Sous total non titulaires</i>	<i>76</i>	<i>72</i>	<i>31</i>	<i>179</i>
TOTAL	400	534	1 780	2 714

Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2020)

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	45	37	140	222
Finances, contrôle de gestion, juridique	31	14	96	141
Ressources Humaines Numériques	25	33	42	100
Ville Durable	65	79	585	729
Ville Emancipatrice	137	299	758	1 194
Ville Solidaire et Citoyenne	97	72	159	328
TOTAL	400	534	1 780	2 714

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	20 %	17 %	63 %	100 %
Finances, contrôle de gestion, juridique	22 %	10 %	68 %	100 %
Ressources Humaines Numériques	25 %	33 %	42 %	100 %
Ville Durable	9 %	11 %	80 %	100 %
Ville Emancipatrice	11 %	25 %	63 %	100 %
Ville Solidaire et Citoyenne	30 %	22 %	48 %	100 %
TOTAL	15 %	20 %	66 %	100 %

Répartition des effectifs gérés au 31/12/2020



Durée du travail (Année 2020)

La durée du travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'État. La durée annuelle pouvait être portée à 1579 heures, deux jours du maire inclus.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose désormais aux collectivités locales de définir pour leurs agents une organisation du temps de travail prévoyant un temps annuel de 1607 h pour une mise en œuvre au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, deux jours du maire et deux jours de congés annuels seront supprimés. En contrepartie, les agents travailleront 35 mn de plus par semaine pour générer 4 jours de RTT. Le dispositif mis en place sera différent selon que les agents sont en horaires variables ou en horaires fixes et si des facteurs de pénibilité entrent en compte. Le règlement du temps de travail sera modifié en conséquence.

Répartition des temps de travail (Année 2020)

	Temps plein	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	TOTAL Mairie
2020	2 164	267	78	205	2714
% de l'effectif global	79,73 %	9,84 %	2,87 %	7,55 %	100,00 %

Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2020)

Temps partiel	Ensemble	%
50%	9	3,37 %
60%	4	1,50 %
70%	4	1,50 %
80%	168	62,92 %
90%	82	30,71 %
Total	267	100,00 %

TEMPS NON COMPLET	Ensemble	%
>= 10% et < 20%	0	0,00 %
>= 20% et < 30%	4	1,95 %
>= 30% et < 40%	5	2,44 %
>= 40% et < 50%	0	0,00 %
>= 50% et < 60%	27	13,17 %
>= 60% et < 70%	11	5,37 %
>= 70% et < 80%	28	13,66 %
>= 80% et < 90%	106	51,71 %
>= 90 %	24	11,71 %
Total	206	100,00 %

Rémunérations

REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES ET DES CONTRACTUELS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT AYANT TRAVAILLE AU MOINS UN JOUR DURANT L'ANNEE 2020

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES RELEVANT DE L'ARTICLE 88		DONT NBI		DONT HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 041 310 €	9 640 025 €	320 644 €	615 651 €	778 252 €	1 553 334 €	35 094 €	94 683 €	3 729 €	9 966 €
Catégorie B	5 442 059 €	9 284 400 €	349 355 €	627 392 €	709 633 €	1 104 472 €	60 590 €	80 806 €	56 967 €	35 065 €
Catégorie C	26 532 977 €	21 182 155 €	1 659 418 €	1 409 527 €	3 020 865 €	2 347 825 €	321 429 €	349 826 €	1 193 765 €	180 965 €
Agents et ouvriers territoriaux de la Mayotte (AOTM)										
Total	37 016 357 €	40 106 580 €	2 329 416 €	2 652 570 €	4 508 750 €	5 005 631 €	417 113 €	525 316 €	1 254 461 €	225 996 €

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES RELEVANT DE L'ARTICLE 88	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1 166 423 €	1 281 261 €	77 703 €	87 846 €	183 240 €	206 743 €
Catégorie B	599 519 €	928 036 €	37 982 €	60 168 €	81 270 €	143 085 €
Catégorie C	204 658 €	440 140 €	10 357 €	23 944 €	24 103 €	50 164 €
Agents et ouvriers territoriaux de la Mayotte (AOTM)						
Total	1 970 601 €	2 649 437 €	126 042 €	171 958 €	288 613 €	399 992 €

AVANTAGES EN NATURE DECLARES

	MONTANT
Avantage en nature (logement)	22 505 €
Avantage en nature (repas)	79 126 €
Total	101 631 €

ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2022

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 70% à 75% des dépenses et recettes d'investissement et un taux compris entre 90% et 100% sur les dépenses et recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et recettes. Aussi, les montants d'annuité, d'emprunts nouveaux et d'encours de dette sont présentés ci-après sur une hypothèse de réalisation de 70% à 75% des dépenses et recettes d'investissement.

Contexte financier et stratégie d'endettement

Contexte financier

Dans un contexte de reprise économique, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de maintenir ses taux directeurs à leur plus bas niveau historique. En parallèle aux taux directeurs, la BCE a décidé de garder son cap monétaire interventionniste.

Les taux d'intérêts court terme resteront stables à des niveaux proches notamment du taux directeur de dépôts de la BCE (-0,50%) avec des anticipations de taux négatifs au-delà de 2024.

Les taux longs remontent progressivement depuis début août 2021 puisqu'après 18 mois de taux quasi continuellement négatifs, les taux d'intérêts de référence 10 et 15 ans sont repassés au-dessus de zéro.

La Ville pourra néanmoins continuer de bénéficier de conditions favorables pour ses contractualisations d'emprunt sur 2022.

Transparence Financière

Depuis 2013 (délibération n°43 du 28 janvier 2013), la Ville sollicite chaque année de ses partenaires bancaires, dans un souci de transparence financière, différents éléments sur leurs activités et leur chiffre d'affaires notamment. La Ville demande également à ses partenaires lors des consultations bancaires de préciser les procédures qu'ils ont mises en place en matière de lutte contre le blanchiment et en faveur de l'investissement socialement et écologiquement responsable.

Stratégie d'endettement

Compte tenu du contexte du marché des taux, la Ville souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être limitée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, la Ville pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simple, à phase ou à taux variables non structurés. Les taux variables seront essentiellement indexés sur l'indice Ester.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires.

Profil des emprunts futurs

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'intérêt	1,00%	1,20%	1,40%	1,50%	1,50%
Durée d'amortissement en années	20	20	20	20	20

Annuité de la dette

En K€	2022	2023	2024	2025	2026
Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie)	4 466	3 767	3 574	3 713	3 836
Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie)	23 392	20 952	21 302	21 729	23 099
Document communiqué le 02/11/2021					115/1507
Annuité de la dette	27 858	24 719	24 876	25 442	26 935

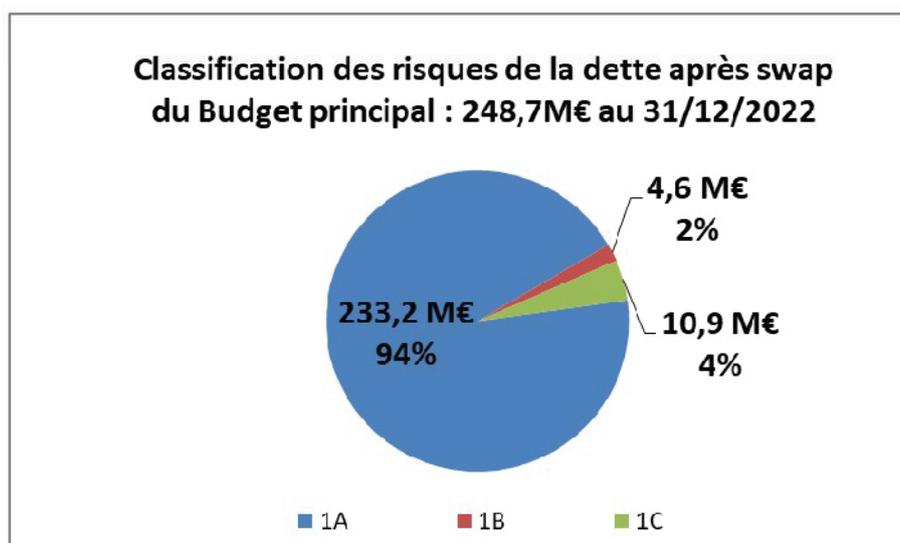
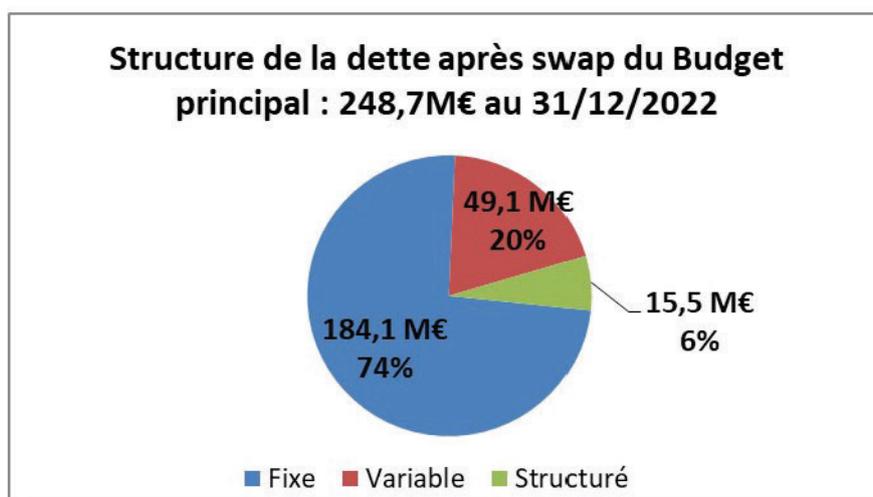
Encours de dette et capacité de désendettement

	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette budget principal	234 696	232 800	242 797	251 572	251 162
Epargne brute	24 406	21 952	22 302	22 129	23 499
Capacité de désendettement	10	11	11	11	11

Structure de la dette

La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2022 après swap reste majoritairement positionnée sur du taux fixe et sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B).

L'encours de dette présenté ci-dessous repose sur une réalisation à 100% des dépenses et des recettes ainsi que de l'emprunt restant à réaliser en 2021 et 2022. Cet encours tient compte de la déduction de la dette récupérable.



Encours de dette consolidé

En millions d'euros	CA 2014 au 31/12	CA 2015 au 31/12	CA 2016 au 31/12	CA 2017 au 31/12	CA 2018 au 31/12	CA 2019 au 31/12	CA 2020 au 31/12	Cible au 31.12.2021	Cible au 31.12.2022
Budget Principal (1)	266,99*	274,48	273,59	275,86	271,14	261,17	261,07	265,92	254,84
après retrait dette récupérable	266,99*	252,37	254,31	259,23	256,97	249,29	251,29	258,05	248,68
Budgets Annexes après retrait dettes récupérables	113,38	42,03	47,06	41,11	41,17	36,86	36,21	37,06	36,56
Stationnement	50,31								
Activités Économiques	39,48	18,79	23,19	21,33	19,48	14,68	13,31	12,08	10,84
Locaux culturels	19,32	18,42	17,44	13,41	12,77	12,10	11,39	10,64	9,86
Self Clémenceau	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02
Teisseire-Jeux Olympiques	0,34	0,32	0,30	0,28	0,26				
Mistral-Eaux Claires	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Cuisine centrale	3,85	3,64	3,37	3,19	3,00	2,81	3,31	3,36	3,14
Régie Lumière		0,79	2,70	2,84	5,62	7,23	8,17	10,95	12,71
Budgets Annexes sans retrait des dettes récupérables (2)	113,38	42,03	47,06	44,14	43,84	41,89	40,50	40,68	39,55
Total budget principal et budgets annexes sans retrait des dettes récupérables (3) = (1) + (2)	380,37	316,51	320,65	320,01	314,97	303,06	301,58	306,60	294,39
Total report d'emprunts (perçus début N+1) (4)	5,59	0,98	7,97	6,65	8,01	13,27	9,57		
Total avec reports = (3) + (4)	385,96	317,49	328,62	326,66	322,98	316,33	311,15	306,60	294,39

*Ce montant tient compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).

A partir de 2019, l'encours tient compte des régularisations d'encours de dette avec la Métropole suite au transfert des budgets stationnement et eau. L'encours de dette du budget annexe Activités économiques tient aussi compte de la régularisation avec la Métropole de l'encours de dette transféré au titre de la compétence économie en 2015.

A partir du 31/12/2021, l'encours de dette de l'emprunt lié à l'acquisition du bâtiment Claudel est transféré du budget principal au budget annexe Activités économiques.

ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Libellé APCR	Dernière année AP	Mouvement	Montant des AP			Répartition des Crédits de Paiement			
			Dernier montant de l'AP voté	Révision 2022	Total voté 2022	CP réalisés < 2022	CP votés 2022	CP restant à réaliser	
ANRU 2 Ville neuve	2026	Dépense	38 248 787	-	38 248 787	2 914 681	8 190 693	27 143 413	
		Recette	10 063 691	-	10 063 691	801 166	2 136 644	7 125 881	
		Dépense nette	28 185 096	-	28 185 096	2 113 515	6 054 049	20 017 532	
ANRU 2 Mistral	2024	Dépense	3 814 669	-	3 814 669	1 129 869	2 100 000	584 800	
		Recette	600 000	-	600 000	100 000	214 000	286 000	
		Dépense nette	3 214 669	-	3 214 669	1 029 869	1 886 000	298 800	
Plaine des Sports	2021	Dépense	11 657 011	-	11 657 011	11 657 011	-	-	
		Recette	1 247 905	-	1 247 905	1 247 905	-	-	
		Dépense nette	10 409 106	-	10 409 106	10 409 106	-	-	
Plan Ecoles	2024	Dépense	68 220 650	-	68 220 650	47 820 418	9 278 302	11 121 930	
		Recette	10 194 760	-	10 194 760	5 203 079	1 672 875	3 318 806	
		Dépense nette	58 025 890	-	58 025 890	42 617 339	7 605 427	7 803 124	
Travaux Bâtiments Culturels	2024	Dépense	7 854 415	-	7 854 415	6 497 415	1 079 800	277 200	
		Recette	1 707 760	-	1 707 760	857 004	242 150	608 606	
		Dépense nette	6 146 655	-	6 146 655	5 640 411	837 650	331 406	
SPL OSER - Rénovation énergétique Ampère, Painlevé et Elisée Chatin	2022	Dépense	7 343 788	-	7 343 788	7 343 788	-	-	
		Recette	5 665 152	-	5 665 152	5 328 346	336 806	-	
		Dépense nette	1 678 636	-	1 678 636	2 015 442	-	336 806	
Travaux d'aménagement de la place Victor Hugo	2023	Dépense	2 190 863	-	2 190 863	2 108 520	81 561	783	
		Recette	645 579	-	645 579	280 893	364 686	-	
		Dépense nette	2 836 442	-	2 836 442	2 389 413	446 247	783	
Plan de renouvellement de la flotte de véhicules - Budget principal	2026	Dépense	10 308 038	2 691 962	13 000 000	4 779 018	2 300 000	5 920 982	
		Recette	779 539	144 464	924 003	637 375	286 628	-	
		Dépense nette	9 528 499	2 547 498	12 075 997	4 141 643	2 013 372	5 920 982	
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale- Budget annexe Cuisine centrale	2021	Dépense	799 400	-	799 400	799 400	-	-	
		Recette	-	-	-	-	-	-	
		Dépense nette	799 400	-	799 400	799 400	-	-	
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2024	Dépense	5 367 400	-	5 367 400	296 240	1 000 000	4 071 160	
		Recette	-	-	-	-	-	-	
		Dépense nette	5 367 400	-	5 367 400	296 240	1 000 000	4 071 160	
Saturation des cimetières - Renouvellement de concession	2026	Dépense	1 300 000	-	1 300 000	-	260 000	1 040 000	
		Recette	-	-	-	-	-	-	
		Dépense nette	1 300 000	-	1 300 000	-	260 000	1 040 000	
Place aux enfants	2023	Dépense	3 000 000	-	3 000 000	800 000	1 100 000	1 100 000	
		Recette	-	-	-	-	-	-	
		Dépense nette	3 000 000	-	3 000 000	800 000	1 100 000	1 100 000	
Budget Participatif	2027	Dépense	-	-	4 126 000	-	760 000	3 366 000	
		Recette	-	-	-	-	-	-	
		Dépense nette	-	-	4 126 000	-	760 000	3 366 000	

ANNEXE 5 : Etat des indemnités versées aux élu-es (art. L 5211-11-12-1 du CGCT)

Les montants indiqués sont les montants bruts mensuels, de janvier à septembre 2021.

NOM- Prénom	Ville	Metropole	Satellites
AGOBIAN Anouche	2 349,98 €	816,77 €	
ALLOTO Maxence	2 349,98 €	816,77 €	
BACHER Katia	311,15 €		
BACK Antoine	2 349,98 €		
BELAIR Margot	2 349,98 €	816,77 €	
BELTRAN-LOPEZ Luis	1 328,62 €		
BEN-REDJEB Hasni	1 328,62 €	816,77 €	
BENSE Delphine	311,15 €		
BERANGER Nathalie	311,15 €		
BERON PEREZ Nicolas	1 328,62 €	816,77 €	
BERTRAND Olivier	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SPL Eau de Grenoble)
BOER Brigitte	311,15 €		
BOUTAFA Chérif	311,15 €		
BOUZEGHOUB Hassen	311,15 €		
BRETTON Annabelle	2 349,98 €	816,77 €	
CAPDEPON Kheira	2 349,98 €	816,77 €	
CARIGNON Alain	311,15 €	816,77 €	
CARROZ Emmanuel	2 349,98 €	816,77 €	
CENATIEMPO Cécile	311,15 €	816,77 €	
CHALAS Emilie	311,15 €	816,77 €	
CHASTAGNER Thierry	1 328,62 €		
ROCHE Anne-Sylvie	311,15 €	1 089,03 €	
CLOUAIRE Pascal	1 328,62 €	816,77 €	601,17 € (SEM INNOVIA)
CONFESSON Alan	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SEM Compagnie de Chauffage)
DESLATTES Céline	1 328,62 €	816,77 €	
DJIDEL Salima	1 328,62 €	816,77 €	
FLECHET Antoine	311,15 €		
FOUGERES-BON Sylvie	1 328,62 €		
FRISTOT Vincent	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SEM GEG)
GARNIER Christine	2 349,98 €	816,77 €	
GENTIL Romain	311,15 €		
HABFAST Claus	1 328,62 €		
JUVEN Pierre-André	2 349,98 €		
KADA Nicolas	2 349,98 €	816,77 €	
KRIEF Sandra	1 328,62 €	816,77 €	

LE BRET Chloé	1 328,62 €		
LHEUREUX Lucille	2 349,98 €	816,77 €	
LORINQUER Karen	311,15 €		
MARTIN Elisa	2 349,98 €	816,77 €	
MASSON Laure	311,15 €		
MENNETRIER Céline	2 349,98 €		
MERIAUX Pierre	2 349,98 €		
MONGABURU Yann	1 328,62 €	816,77 €	
NAMUR Gilles	2 349,98 €	816,77 €	
NOBLECOURT Olivier	311,15 €	816,77 €	
OLMOS Anne-Sophie	1 328,62 €	816,77 €	
PANTELChloé	2 349,98 €	816,77 €	
PETERS Isabelle	2 349,98 €		
PFISTER Laura	311,15 €	816,77 €	
PICOLLET Lionel	1 328,62 €	1 089,03 €	
PINEL Nicolas	311,15 €	816,77 €	
PIOLLE Eric	4 243,72 €	816,77 €	
SABRI Hakim	2 349,98 €	816,77 €	
SCHUMAN Barbara	1 328,62 €	816,77 €	601,17 € (SEM GRENOBLE HABITAT)
SIX Olivier	311,15 €	816,77 €	
SOLDEVILLE Jérôme	1 328,62 €		
SPINI Dominique	311,15 €	816,77 €	
TAVEL Maud	2 349,98 €		
WADELEC Maude	1 328,62 €		
WAZIZI Djamel	311,15 €		
ZENATI Amel	1 328,62 €		